

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

NOTE DE DIALOGUE POUR 2001-2002

NB : Ce document contient des addenda ou des errata en annexe.

**DEPARTEMENT PAR PAYS
REGION OUEST
Novembre 2001**

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1
II DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES RECENTS	1
2.1 Contexte macro-économique	1
2.2 Situation politique et état de la gouvernance	7
2.3 Contraintes majeures	8
III PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	10
3.1 Eléments de base du Programme du Gouvernement	10
3.2 Evaluation du programme du Gouvernement	13
3.3 Défis et risques	14
IV DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	15
V. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE	16
5.2 Portefeuille du Groupe de la Banque et sa gestion	16
5.3 Stratégies et actions de renforcement du dialogue de politique économique et d'apurement des arriérés	17
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION	18

ANNEXES :

I. Indicateurs sociaux	1 p.
II. Indicateurs macro-économiques	1 p.
III. Comptes nationaux	1 p.
IV. Finances publiques	1 p.
V. Balance des paiements	1 p.
VI. Dette extérieure	1 p.
VII. Opérations du Groupe de la Banque	2 p.
VIII. Matrice de Dialogue et de Suivi	2 p.

EQUIVALENCES MONETAIRES
(Novembre 2001)

1 UC	=	927,189 FCFA
1 UC	=	1,27808 Dollars EU

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANADER	:	Agence nationale pour le développement rural
API	:	Administration publique
APRI	:	Administration privée
ARCC	:	Autorité de régulation du café et du cacao
BAD	:	Banque africaine de développement
BCC	:	Bourse du café et du Cacao
BIAO-CI	:	Banque internationale de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire
CAA	:	Caisse autonome d'amortissement
CECP	:	Caisse d'épargne et chèques postaux
CGRAE	:	Caisse générale de retraites des agents de l'Etat
DSP	:	Document de stratégie par pays
DSRP	:	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAD	:	Fonds africain de développement
FBCF	:	Formation brute du capital fixe
FMI	:	Fonds monétaire international
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
OHADA	:	Organisation pour l'harmonisation de droit des affaires en Afrique
PASFI	:	Programme d'ajustement du secteur financier
PIB	:	Produit intérieur brut
PME	:	Petite et moyenne entreprise
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	:	Pays pauvre très endettés
SIGFIP	:	Système intégré de gestion des finances publiques
SIR	:	Société ivoirienne de raffinage
TEC	:	Tarif extérieur commun
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	:	Unité de compte
UE	:	Union européenne
UEMOA	:	Union économique et monétaire de l'Ouest-africain

I. INTRODUCTION

1.1. Les Conseils d'administration avaient approuvé le dernier Document de stratégie par pays (DSP) de Côte d'Ivoire établi pour la période 1996-98 en octobre 1996 (ADB/BD/WP/96/100 - ADF/BD/WP/96/72 du 12 août 1996.). Un programme élargi a été recommandé et les priorités retenues dans ce Document étaient l'agriculture, les équipements collectifs, le secteur social et l'appui aux réformes. Ce DSP a été mis à jour en novembre 1997 (ADB/BD/WP/97/135-ADF/BD/WP/97/185) et les performances de la Côte d'Ivoire justifiaient le maintien du programme élargi ainsi que les priorités sectorielles avec cependant, un poids plus important du secteur agricole où la capacité d'absorption était plus grande.

1.2 Pour la période 1999-2001, il a été décidé de préparer le DSP dans le cadre d'un processus de concertation avec la Banque mondiale et l'Union européenne. Au terme de ce même processus, il était prévu de faire l'ébauche du «Comprehensive Framework of Development» (cadre global de développement intégré) de la Côte d'Ivoire qui était à l'époque retenu parmi les pays pilotes devant faire l'objet de cet exercice. Toutefois, un DSP intérimaire a été préparé mais sa présentation au Conseil a été ajournée dans la perspective d'un retour à la normale de la situation socio-politique. Après plusieurs réunions et séminaires, ce processus a été suspendu par suite des difficultés rencontrées par le pays dans la poursuite du programme de réformes engagé en 1998 et à cause des événements politiques de décembre 1999 qui a amené les partenaires au développement à geler leur coopération. Après une année de transition tumultueuse, la Côte d'Ivoire a pu parachever le processus de remise en place des institutions démocratiques et conclure un accord sur un programme intérimaire avec les institutions de Bretton Woods. La présente note de dialogue a pour objet, (i) d'informer les Conseils sur l'évolution récente de la situation économique et sociale de la Côte d'Ivoire pour la période 2000-2001, (ii) de proposer pour l'année 2001-2002, une stratégie de renforcement du dialogue de politiques économiques soutenues par des actions susceptibles de favoriser la reprise des interventions du Groupe de la Banque dans le pays.

1.3 Ainsi, le document est établi sur la base des informations recueillies au cours de la mission économique de juin 1999, de la participation aux missions conjointes BM/FMI d'avril et de juillet 2001, des résultats de la mission de revue à mi-parcours du programme intérimaire de novembre 2001, et d'autres documents obtenus du Gouvernement dans le cadre des échanges d'informations entre la Banque et les départements techniques. Le document fait le point des principaux développements récents (Chapitre II) en analysant le contexte macro-économique, la situation politique et la gouvernance ainsi que les contraintes liées au développement. Le chapitre III rappelle le programme du Gouvernement. Le Chapitre IV fait le point du dialogue avec la communauté des bailleurs de fonds. Le Chapitre V traite du portefeuille de la Banque et de sa gestion ainsi que des stratégies et des actions de renforcement du dialogue de politiques économiques et d'apurement des arriérés. Enfin, sont présentées au Chapitre VI les conclusions et recommandations du rapport.

II DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES RECENTS

2.1 Contexte macro-économique

2.1.1 **Contraction de la croissance et inflation modérée** : Les incertitudes politiques et les troubles sociaux couplés à la détérioration des termes de l'échange, à la hausse des cours de pétrole, à la baisse des investissements, à l'arrêt des financements extérieurs du fait de l'absence de programme avec les bailleurs de fonds, ont porté un sérieux préjudice à la situation économique du pays en annihilant les progrès accomplis pendant la période 1996-1998 avec un taux de croissance autour de 6,3%. Ainsi, l'année 1999 connu un ralentissement de la croissance (1,6%), l'économie s'est installée de nouveau dans la récession avec une contraction du PIB de -2,3% en 2000 et -0,9% en 2001. L'activité a régressé dans tous les secteurs d'activité. Le secteur primaire, dominée par les fluctuations des

cultures de rente, a marqué un repli de 1,3% en 1999, suivi d'une croissance de 12,7% en 2000 par suite de la forte augmentation des cultures d'exportation avant de diminuer de 1,6%. De son côté, le secteur secondaire, après une bonne tenue sur la période 1996-98 (12,5% par an en moyenne), est entré en récession avec une chute de la production de 14,4% qui a continué en 2001 au taux de -24%. Enfin, le tertiaire a suivi le mouvement des autres secteurs et de l'affaiblissement général de la demande avec une baisse de 7,8% en 2001 et de -0,1% en 2001 contre une croissance moyenne de près de 5% de 1996 à 1998. La contraction de l'activité économique ainsi que l'amélioration de l'offre de produits vivriers, ont contribué au ralentissement de la hausse des prix qui s'est exprimé par une inflation de 2,6% pour l'année 2000 contre 3,4% pour la période 1996-1999. En 2001, une pression s'est exercée sur les prix par les mesures prises notamment l'alignement de la TVA sur le taux de 20% et l'ajustement des prix des produits pétroliers. Un taux d'inflation de 4% est anticipé pour 2001.

2.1.2 Epargne et Investissement : la détérioration de la conjoncture depuis 1999 a particulièrement affecté l'investissement qui a enregistré une baisse annuelle moyenne de 17% sur les trois années 1999-2001, dont 35,6% pour l'investissement public qui a été sévèrement éprouvé par les difficultés de trésorerie consécutives aux moins-values fiscales et par la baisse des concours extérieurs. Il faudrait noter que même pendant la période de forte croissance (1994-1998), la formation brute du capital fixe est restée faible non seulement par rapport au PIB (moins de 16%), mais aussi, en comparaison avec le taux d'épargne intérieure situé autour de 26% du PIB. Cette contradiction apparente est, tout d'abord, imputable à un facteur structurel que représente le poids important du revenu du capital payé à l'extérieur qui réduit la capacité de financement de l'économie dans son ensemble. A ces facteurs limitant la mobilisation de l'épargne privée, il convient de mentionner : le niveau encore bas du revenu, le ralentissement et la contraction de la croissance, et les insuffisances structurelles de *l'intermédiation financière* (instruments financiers non diversifiés, peu d'empressement pour l'encouragement des dépôts à termes du fait de la préférence au crédit à court terme, absence de concurrence, etc.). Les intermédiaires financiers non bancaires comme la Caisse d'épargne et les Chèques Postaux sont en difficulté et confrontés aux problèmes liés au cadre réglementaire (dilemme de la séparation ou de la fusion de la poste des services financiers). Les sociétés de financement décentralisé sont aux prises avec des difficultés nées de la qualité de leur portefeuille compromise par le niveau élevé d'impayés (plus de 30%). La Bourse Régionale d'Abidjan qui devrait offrir des instruments adaptés aux épargnants, compte une quarantaine de sociétés cotées et son élan a été fortement contrarié par la crise socio-politique qui a engendré une baisse de plus de moitié des transactions entre 1999 et 2000. En outre, les défaillances de la justice, la corruption, la fraude et l'insécurité n'incitent pas encore à l'investissement privé.

2.1.3 Finances publiques et l'avènement du budget sécurisé : Après avoir atteint 18,8% du PIB en 1996, *les recettes fiscales* ont entamé une tendance à la baisse jusqu'en 2000 quand elles ne représentaient plus que 16,2% du PIB. Un retournement de tendance est enregistré en 2001 (16,5% du PIB) suite à la mise en œuvre de plans d'actions par les régies financières pour améliorer les recouvrements. Quant aux *recettes non fiscales*, elles ont enregistré une forte chute en 1999 (baisse de 1,8 point par rapport au PIB) en relation avec la baisse des excédents de stabilisation. Du côté des *dépenses publiques*, elles se sont inscrites en baisse par rapport au PIB en passant de 25,2% en 1996 à 20,2% en 2000 et 18% en 2001. Les dépenses d'équipement ont enregistré une forte baisse en 2000 et 2001 avec la suspension des concours extérieurs qui a astreint le Gouvernement à l'adoption d'un budget sécurisé. Bien que le déficit global des finances publiques ait enregistré une nette amélioration (3% du PIB en 1996 et 1,7% en 2000), la hausse des dépenses engagées non ordonnancées (DENO) liées aux tensions sur la trésorerie de l'Etat, et la baisse des concours extérieurs, ont eu pour conséquence une accumulation des arriérés tant intérieurs qu'extérieurs et un recours plus accru au système bancaire. Face à de tels dérapages, et pour renouer le dialogue avec ses partenaires, les autorités ont révisé à la baisse le budget de l'année 2000 et pris des mesures très restrictives dans le cadre du budget 2001. S'agissant *du compte extérieur*, et en dépit des effets induits par le ralentissement de l'activité économique sur la demande d'importation, le comportement défavorable

du marché des principaux produits exportés a aggravé le déficit du compte courant (hors transferts publics) qui a atteint 5,7% en 2000 contre 4,5% en 1998 tout en restant inférieur au niveau de 7,3% atteint en 1996 ; les résultats de 2001 laissent présager un déficit de 6 %.

2.1.4 Politique monétaire : la masse monétaire en circulation a évolué en fonction de l'activité économique. Elle s'est accrue de 0,8% en 1999 et -3,5% en 2000. En 2001, la croissance est estimée à 4,5%. Du côté des contreparties, la position nette extérieure est devenue négative en 1999 et 2000, pendant que les créances du système bancaire sur l'Etat ont amorcé un repli en 2000 qui se poursuit en 2001. Mais, du fait des difficultés financières, cette baisse ne conduira pas à un désengagement total du Trésor vis-à-vis de la Banque centrale comme décidé par le conseil des ministres de l'UEMOA de septembre 1998. Enfin, les crédits à l'économie ont évolué en rapport avec le niveau de l'activité économique avec une croissance de près de 7% sur la période 1996-1998 suivie d'une baisse de près de 2,5% en 1999-2000.

2.1.5 Dette publique : Concernant *la dette intérieure*, la réduction des arriérés reconnus en tant que tels a contribué à la réduction de son fardeau. En 1999, la chute des ressources extérieures s'est traduite par une nouvelle accumulation des arriérés et le Gouvernement a fait appel plus que par le passé au système bancaire et aux épargnants institutionnels avec le placement en 1999 d'un emprunt obligataire de 30,3 milliards de francs CFA sur le marché financier régional. Le stock d'arriérés de paiement intérieur a atteint 4,3% du PIB en 2000 dont 38% du montant global correspond aux restes à payer du Trésor et 32% aux arriérés audités.

2.1.6 L'encours nominal de la *dette extérieure directe et garantie*, y compris les arriérés de paiement, à fin 2000 ressort à 9 158 milliards FCFA soit 101,2% du PIB contre 125% en 1998 et 158% en 1995. Cette baisse est imputable essentiellement à la réduction de la dette commerciale obtenue dans le cadre du Club de Londres en 1998 et qui représentait 15% du stock de la dette extérieure en 1999 contre 39% en 1994. La dette bilatérale intervient pour 32% et la dette multilatérale pour 27% dont 15% pour la Banque mondiale, 5% pour la BAD et 3,6% pour le FMI. En même temps que la conclusion de l'accord de la Facilité d'ajustement structurel renforcé en 1998, la Côte d'Ivoire était qualifiée à l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et le poids de la dette en termes de valeur nette actualisée devait être ramené de 283% du PIB en 1998 à 248% à la date d'achèvement qui était fixée à avril 2001. Une nouvelle analyse de la viabilité de la dette est en cours, en vue d'une nouvelle date de décision une fois que le Gouvernement aura conclu un accord sur un programme triennal avec le FMI. Les arriérés de paiement accumulés à fin décembre 2000 ont atteint 446 milliards FCFA (6,7% du PIB) dont 20,6% vis-à-vis des organismes multilatéraux et 74,7% d'arriérés bilatéraux. Concernant les arriérés multilatéraux, ils se sont établis à fin octobre 2001 près de 33 millions UC (42 millions de dollars) pour la Banque mondiale et 78,5 millions UC (100,5 millions de dollars) pour la BAD.

2.1.7 Concernant *la gestion de la dette publique*, elle relève de la Direction de la dette publique au sein de la Direction de la comptabilité publique et du trésor. Depuis sa séparation de la Caisse autonome d'amortissement en 1998, cette structure n'a pas pu se doter de moyens informatiques ni de ressources humaines adaptées à une gestion performante de la dette. Le Projet d'appui à la gouvernance et au renforcement des capacités que la Banque propose d'apporter à la Côte d'Ivoire vise à moderniser cette structure.

2.1.8 Principales réformes structurelles : Les principales réformes mises en œuvre au cours des dernières années ont porté sur le lancement de la réforme administrative, l'adoption d'une nouvelle nomenclature pour la préparation d'un budget unique, l'entrée en vigueur en 1999 du Système de gestion intégrée des finances publiques (SIGFIP), l'élimination des barrières non tarifaires et du contrôle des prix d'un grand nombre de produits, la libéralisation des filières agricoles. Le retournement de la conjoncture et la montée de tensions socio-politiques internes n'ont pas permis de

poursuivre la mise en œuvre des réformes au rythme nécessaire à la réalisation des objectifs prévus dans le cadre du programme d'ajustement structurel renforcé conclu en mars 1998 avec les bailleurs de fonds. Cependant, il convient de noter les efforts du Gouvernement de la II^{ème} république en vue de renouer le dialogue avec les partenaires au développement et mettre en œuvre des mesures d'urgence visant à redresser l'économie nationale. En relation avec la politique budgétaire poursuivie, le Tarif extérieur commun est entré en vigueur janvier 2000 avec la réduction du champ des exonérations, la TVA a été alignée en janvier 2001 sur le taux de 20% et des actions sont en cours pour renforcer les capacités de recouvrement au niveau des régies financières (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes et la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor).

2.1.9 Dans son souci de donner une plus grande place *au secteur privé*, le Gouvernement a initié plusieurs axes stratégiques au cours des quatre dernières années. Il a d'abord lancé un programme d'assainissement de la gestion économique et des finances publiques afin d'améliorer les données fondamentales de l'économie et restaurer la confiance dans le secteur privé. Dans ce cadre, une politique salariale restrictive a été poursuivie pour éviter l'érosion de la compétitivité. Parallèlement aux actions macro-économiques, des réformes structurelles ont été mises en œuvre pour développer les forces du marché et soutenir le dynamisme du secteur privé. Les réalisations dans ce domaine ont porté sur la libéralisation des transports maritimes, les télécommunications, l'adoption d'un nouveau code des investissements et l'amélioration de la législation du travail avec la réforme du code du travail et la suppression du monopole de placement détenu jusque-là par une agence publique. Concernant l'énergie, des mesures d'assainissement sont en cours de mise en œuvre dans le cadre du programme intérimaire pour résorber les déficits encourus par les sociétés opérant dans ce secteur. Dans le secteur agricole, des programmes d'insertion des jeunes agriculteurs ont été mis en œuvre. Par ailleurs, la réforme de la filière café/cacao s'est poursuivie avec la libéralisation de l'exportation du café et du cacao respectivement en 1998 et en 1999 et la liquidation de la Caistab.

2.1.10 Afin de permettre aux producteurs ivoiriens d'être compétitifs sur les marchés mondiaux, le Gouvernement a entamé une série de réformes des procédures douanières pour en améliorer l'efficacité. Les écritures manuelles ont été supprimées, la gestion des exonérations a été informatisée et un système de sanctions en fonction de la nature des infractions a été mis en place. Pour encourager les échanges au sein de l'espace de l'UEMOA, le taux d'imposition sur les profits a été ramené de 50% à 30%. Le Tarif extérieur commun (TEC) est rentré en application en janvier 2000 avec l'application de quatre taux (0%, 5%, 10% et 20%) dont les rubriques de la nomenclature tarifaire régionale, est déjà en vigueur. En outre, le champ des exonérations a été élargi en l'assujettissant au droit de douane minimum de 5%. Les importations effectuées dans le cadre des travaux d'utilité publique ont été concédées au secteur privé.

2.1.11 *Le programme de privatisation* engagé en 1998 s'est poursuivi en 1999 avec 13 entreprises privatisées. Après le coup d'état de décembre 1999, le processus s'est arrêté. Ainsi, les entreprises publiques Air Ivoire, SIR, GESTOCI, SOTRA et SICOGI n'ont pas pu être privatisées comme prévu. Pour des raisons budgétaires notamment, l'Etat avait décidé de céder une partie de ses participations dans les sociétés cotées en bourse. Au total, sur la période 1992-2000, 58 entreprises ont été privatisées avec un gain pour l'Etat de 403,2 milliards FCFA. Le montant des investissements réalisés sur la période 1994-1998 est estimé à 330 milliards FCFA et les créations d'emploi ont progressé de 4% par an en moyenne. Afin de promouvoir les exportations, l'Association de Promotion des Exportations (APEX-CI), gérée par le secteur privé, a été créée en remplacement du Centre de Commerce International d'Abidjan qui ne répondait plus aux besoins des entreprises. Finalement le Gouvernement a mis l'accent sur l'accroissement du taux de transformation industrielle des matières primaires et la création de nouvelles opportunités dans le secteur des services. Dans ce cadre, le secteur privé a été associé au financement et l'exploitation de projets d'infrastructure permettant ainsi à l'Etat d'orienter ses investissements vers d'autres opérations de développement. Enfin, une

commission Compétitivité et Croissance a été mise en place en avril 2001 afin d'identifier les mesures à court terme susceptibles de promouvoir la compétitivité du système productif ivoirien.

2.1.12 Concernant *le marché des capitaux*, des efforts ont été accomplis dans le passé pour assainir le secteur financier, notamment en 1994 dans le cadre du PASFI cofinancé par la BAD. Cependant, certaines insuffisances ont persisté notamment : (i) la sous-capitalisation des banques avec un ratio de fonds propre (4%) en vigueur à fin 1999, inférieur aux normes internationales ; (ii) l'importance des créances douteuses du fait des pertes encourues dans le passé par les exportateurs de café/cacao. Pour garantir la stabilité du secteur et conforter la stratégie de promotion du secteur privé, la réglementation prudentielle a été renforcée dans le cadre sous-régional, avec l'adoption de normes en conformité avec le standard international. La BIAO a été cédée au secteur privé et la CAA est en cours de restructuration. Enfin, l'entrée en activité de la Bourse régionale des valeurs mobilières s'inscrit dans la perspective d'ouvrir de nouvelles perspectives au développement de l'épargne financière et des entreprises privées.

2.1.13 Sur *le plan juridique et judiciaire*, un certain nombre d'actions ont été initiées dans le prolongement des actes unifiés de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA). Il s'agit notamment de la création d'une cours d'arbitrage au sein de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la réforme des greffes et l'amorce de la décentralisation du système judiciaire. En dépit de ces mesures, la justice, en raison de ses insuffisances, ne répond pas encore aux exigences du justiciable et d'un secteur privé moderne et intègre. Les réformes prévues initialement avec l'appui de certains partenaires au développement n'ont pas pu être menées à terme. Pour promouvoir la concertation et le dialogue entre le secteur privé et le secteur public, un Comité de concertation Etat/secteur privé a été mis en place. Un dispositif national d'appui aux PME a été mis en place en février 1999 et une nouvelle Direction du développement du secteur privé a été créée en novembre 1998 au sein du Ministère du développement industriel et des PME. Le secteur privé s'est aussi donné les moyens pour un dialogue efficace en renforçant les organisations professionnelles telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil national du patronat ivoirien (CNPI) et la Fédération des femmes entrepreneurs.

2.1.14 La Côte d'Ivoire prend part active *au processus d'intégration régionale* qui a fait des progrès appréciables depuis 1994. Des avancées importantes ont été enregistrées au niveau de l'harmonisation des législations, de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques et de la mise en place d'un marché commun. Concernant le premier volet, il convient de citer l'entrée en application des actes uniformes de l'OHADA qui constituent une base pour la modernisation du droit des affaires, l'entrée en activité de la Cour commune de justice et d'arbitrage et l'entrée en activité de la Cour des comptes. Le système comptable ouest africain (SYSCOA) est entré en application en 1998 et la mise en place de structures nationales est en cours (création de l'Ordre national des experts comptables et des comptables agréés, le Conseil national de la comptabilité et la création de des centres de gestion agréés).

2.1.15 Concernant la surveillance multilatérale, les critères de convergence des performances budgétaires adoptés en 1997 par les Etats membres ont été remplacés en décembre 1999 par de nouveaux indicateurs couvrant un champ plus large dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union. En raison de la crise, la Côte d'Ivoire n'a pas pu remplir l'ensemble de ces critères. Enfin, d'autres chantiers sont lancés en vue de l'institution de politiques sectorielles communautaires (agriculture, énergie, industrie, aménagement du territoire, etc.).

2.1.16 Le Tarif extérieur commun (TEC) est en vigueur depuis janvier 2000 et une franchise totale des droits et taxes d'effet équivalent est octroyée pour les produits originaires de l'Union. Cette réforme vise à favoriser les échanges commerciaux encore timides au sein de l'Union. Pour la Côte

d'Ivoire par exemple, près de 1% des importations provient des pays de l'UEMOA qui n'absorbent que 10% environ de ses exportations. L'harmonisation de la fiscalité indirecte est un chantier dans le cadre duquel la Côte d'Ivoire a adopté à partir de juillet 2001 un taux de TVA unique de 20% s'appliquant à un champ plus large pour compenser les moins-values éventuelles du TEC.

2.1.17 Dans le domaine financier, le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers de l'UEMOA a été mis en place en 1997, le principe d'agrément unique pour l'implantation des institutions financières sur l'espace UEMOA est entré en vigueur en janvier 1999, des normes régionales en conformité avec le standard international ont été adoptées dans le domaine de la réglementation prudentielle et la fiscalité des valeurs mobilières a été harmonisée et la bourse régionale des valeurs mobilières a démarré son activité en septembre 1998 à Abidjan. Actuellement, près de 40 entreprises sont cotées avec une capitalisation qui dépasse 900 milliards de francs CFA soit 6% du PIB de l'Union. Des obligations sont également échangées sur ce marché mais le volume des titres inscrits est encore limité, moins de 1% du PIB (près de 94 milliards de FCFA).

Aperçu sectoriel

2.1.18 *Secteur primaire* : l'activité agricole (y compris l'élevage, la pêche et les forêts) continue d'occuper une place prépondérante dans l'économie ivoirienne avec une contribution au PIB de 32% en volume et aux recettes d'exportation de 70%, et, une offre d'emplois pour 66% de la population active. Les cultures de rente dominées par le café et le cacao, participent à près de 50% de la valeur ajoutée agricole. Ce sous-secteur est aux prises à des difficultés aiguës consécutives à la coïncidence de l'effondrement des cours mondiaux avec la libéralisation de la filière café/cacao intervenue en 1998 et 1999. Ainsi, la suspension du système de stabilisation a entraîné une chute corrélative des prix aux producteurs qui a dépassé 60% pour le cacao. Structurellement, ce secteur souffre aussi d'une insuffisance de productivité faute d'investissements nécessaires à l'intensification des pratiques culturales et le rajeunissement des vergers caféiers. Afin d'atténuer l'incidence de ces facteurs sur la filière, certaines actions ont été initiées, notamment, la libéralisation de la filière café/cacao, la liquidation de la nouvelle Caistab et la mise en place de nouvelles structures de gestion de la filière (Bourse du Café et du Cacao, l'Agence de Régulation du Café et du Cacao et le Fonds de Régulation et de Contrôle). Afin d'alléger les prélèvements sur les revenus des agriculteurs, le droit unique sur les exportations du café et du cacao a été ramené de 200 à 160 FCFA le kilogramme en juillet 2001.

2.1.19 Dans le domaine forestier, la sylviculture représente près de 5% de la valeur ajoutée primaire, mais sa croissance tend à ralentir du fait de la baisse du couvert forestier qui est passé de 13 millions d'hectares au début des années 60 à 2,5 millions actuellement, et en raison des mesures de protection commençant à être mises en œuvre pour contrer la surexploitation des ressources forestières.

2.1.20 Concernant les cultures vivrières, la production porte sur une large gamme de produits pour lesquels l'autosuffisance est assurée à l'exception du riz dont la demande est couverte à 50% par les importations. Ce sous-secteur contribue à près du tiers de la valeur ajoutée agricole et a bénéficié depuis trois ans, d'actions spécifiques menées par l'Agence nationale pour le développement rural (ANADER) qui touche actuellement près de 30% des exploitants (30.000 exploitants). Mais, ces efforts sont encore en deçà de ce qui est requis pour exploiter pleinement et efficacement les potentialités de ce sous-secteur. Pour ce qui est des ressources animales, leur contribution à la valeur ajoutée agricole est de l'ordre de 12%, et 360.000 exploitants pratiquent l'élevage et 70.000 la pêche. En dépit des investissements réalisés par l'Etat dans le cadre du programme sectoriel d'élevage et du programme sectoriel d'aquaculture et pêche adoptés respectivement en 1993 et 1996, le taux de couverture des besoins est encore faible pour les principaux produits d'élevage (54% pour la viande et 12% pour le lait). surexploitation des ressources forestières.

2.1.21 *Secteur secondaire* : L'année 1994 a marqué, avec la dévaluation du FCFA, un redressement et une consolidation de l'industrie ivoirienne. En effet, la période post-dévaluation a enregistré une forte croissance de l'économie, redonnant ainsi à l'industrie ivoirienne un regain de dynamisme et de compétitivité. Ce retour partiel à la compétitivité obtenu aussi grâce au programme d'ajustement pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie ivoirienne (PASCO), a permis d'appuyer une première phase de relance du secteur industriel. Ainsi, après une période de quasi-stagnation, le secteur manufacturier hors énergie, a enregistré une croissance de 11,2% par an sur la période 1996-98 dont 14,7% pour l'agro-industrie qui est l'une des principales composantes du secteur ayant bénéficié d'investissements privés importants dans le cadre de la politique de valorisation des ressources agricoles. Dans *le domaine de l'énergie*, l'activité a été soutenue par des investissements réalisés dans ce secteur par suite de son ouverture au secteur privé, et par la croissance de la demande liée la réalisation des programmes d'électrification. L'ouverture du secteur aux opérateurs privés a permis de porter le taux de pénétration et le taux d'électrification respectivement à 20 % et 68%, niveau satisfaisant dans le contexte régional. Mais actuellement, ce secteur se trouve être confronté à deux difficultés majeures à savoir le déséquilibre financier et la persistance d'importants impayés des factures d'électricité notamment les impayés du Ghana (environ 33,7 millions de dollars E.U. au titre de l'année 2000). Un plan d'assainissement a été lancé dans le cadre du programme intérimaire (voir paragraphe 3.1.6).

2.1.22 Dans le sous-secteur de l'eau, l'adoption du Code de l'Eau, la création du Haut Commissariat à l'Hydraulique pour une gestion intégrée de la ressource en eau et le réajustement à la hausse (+ 23.7 %) des tarifs de l'eau potable ont permis de porter, en milieu urbain, à 57 % le taux des localités desservies et à 25 % la population ayant accès à l'eau potable. En milieu rural, malgré les 2400 ouvrages financés depuis 1994, le taux de couverture en eau potable est passé de 77 à 62 % du fait de l'augmentation de la population. En outre, le secteur de l'eau potable est dans une situation précaire qui mérite une attention particulière et urgente de la part de l'Etat. En effet, certaines actions de l'Etat ont conduit à déséquilibrer le secteur (accord Etat/SODECI qui garantit l'autonomie financière et la gestion du secteur) et à entamer sa crédibilité (instauration de la taxe spéciale sur la consommation d'eau potable, non-application des négociations tarifaires pour la période 1998-2003, montant important d'impayés vis-à-vis de la SODECI). Enfin, l'activité dans le bâtiment et les travaux publics est liée aux investissements publics et aux investissements immobiliers des particuliers. L'euphorie des affaires de l'après dévaluation a donné une forte impulsion à ce secteur qui a enregistré une croissance dépassant les 20% en 1995-96. Ce taux est revenu progressivement à un palier en ligne avec la tendance générale de l'économie avec un taux de 10% en 1998 et 5% en 1999.

2.1.23 *Secteur tertiaire* : ce secteur a été entraîné dans la récession en 2000 suite au ralentissement de l'activité dans les autres secteurs d'activité (-7% en 2000). Pour ce qui du commerce et des autres services, leur évolution suit celle de l'activité de production et d'échange. Concernant le secteur des transports, celui-ci a connu beaucoup des difficultés depuis 1996 du fait de manque de réformes institutionnelles, d'adaptation à l'évolution économique, de priorisation des activités et de ressources suffisantes pour la conservation du patrimoine. Le secteur des transports est affecté par la suspension de la coopération financière de la Banque mondiale, de la BAD et l'Union Européenne qui soutiennent le Programme d'ajustement sectoriel de transport (CI-PAST). Quant aux télécommunications, par delà les difficultés liées à la récession, ce secteur a été soutenu par les réformes institutionnelles dont il a fait l'objet : l'adoption d'une loi portant Code des Télécommunications et la privatisation de la gestion du secteur.

2.2 Situation politique et état de la gouvernance

2.2.1 La situation politique qui suit la période 1996-1998, a été dominée par des problèmes de gouvernance, le coup d'état du 24 décembre 1999 et par des incertitudes sur le processus de mise en place des institutions démocratiques. Ce processus s'est accompagné d'un côté, d'une succession de

mutineries, de nouveaux coups de force, de couvre-feux et autres états d'urgence, de marches de protestation, de boycott, des troubles sociaux, et de l'amplification de l'insécurité des personnes et des biens.

2.2.2 En dépit de cette crise, il y a eu l'exécution du calendrier de mise en place des institutions démocratiques avec l'adoption par référendum les 23 et 24 juillet 2000 d'une nouvelle constitution et d'une nouvelle loi électorale, l'organisation des élections présidentielles le 22 octobre 2000 et législatives les 10 décembre 2000, 7 et 14 janvier 2001, la prestation de serment du nouveau chef d'Etat élu le 26 octobre 2000, l'élection du nouveau bureau de l'Assemblée Nationale, la nomination d'un nouveau Gouvernement et la mise en place du Conseil économique et social. Les élections municipales du 25 mars 2001 ont vu la participation de tous les grands partis politiques, à la satisfaction générale des acteurs politiques nationaux et de la communauté internationale. Par ailleurs, la politique de décentralisation privilégiée par le nouveau Gouvernement s'est concrétisée par l'adoption de : (i) la loi d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale, (ii) la loi portant statut des districts d'Abidjan et de Yamoussoukro, et (iii) la loi relative à l'organisation du département. Il va sans dire que ce processus ne pourra produire les effets escomptés que s'il est accompagné de renforcement des capacités et des ressources des collectivités territoriales.

2.2.3 S'agissant spécifiquement de la gouvernance au plan économique, un certain nombre d'actions ont déjà été initiées. Il s'agit notamment du renforcement de l'Inspection Générale d'Etat en 1997 qui est active dans l'audit des services de l'Etat, de la création d'un Secrétariat National au Renforcement des Capacités en 1999 qui joue un rôle actif dans la coordination du programme national de renforcement de capacité. Pour améliorer la gestion des finances publiques, le Gouvernement a adopté en janvier 1998, le système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP). Celui-ci avait pour objectif d'assurer une fluidité de l'information tout au long de la chaîne de la dépense et garantir une communication directe entre les acteurs, de réduire les délais dans le circuit des dépenses et de maîtriser le rythme et le taux d'exécution des projets et la consommation des crédits. Cependant, sa mise en œuvre a révélé des insuffisances tenant à un excès de centralisation des opérations, au sous-équipement en logistique informatique et à l'insuffisance de la formation pour l'exploitation et à l'administration du système. Ce qui a ralenti l'exécution des projets et contribué à la baisse de la mobilisation des ressources extérieures constatée en 1999 et 2000. En outre, d'autres dossiers n'ont pas été traités avec la diligence requise. Il s'agit notamment de l'application des recommandations de l'audit externe de la Caistab, de l'application des sanctions contre les exportateurs défaillants, des crédits de campagne non performants et de la lutte contre la fraude.

2.2.4 Sur le plan juridique et judiciaire, un certain nombre d'actions ont été initiées dans le prolongement des actes unifiés de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA). Il s'agit notamment de la création d'une cour d'arbitrage au sein de la Chambre de Commerce et de l'Industrie et l'amorce de la décentralisation du système judiciaire.

2.2.5 En dépit de toutes ces réformes, la Côte d'Ivoire reste encore confrontée à des problèmes aigus de gouvernance. Des faiblesses et défaillances constatées au niveau de la gestion des ressources publiques où la transparence et les fonctions de contrôle font défaut, constituent un obstacle majeur à l'assainissement de la situation financière de l'Etat et la réalisation d'une plus grande efficacité des dépenses publiques. Les collectivités locales ne disposent ni de capacités, ni de moyens financiers nécessaires à un développement décentralisé. De même, le fonctionnement de la justice ne répond pas aux attentes des acteurs économiques. Les lois et règlements existent mais souvent ne sont pas appliquées tant dans l'administration que dans le secteur judiciaire ouvrant ainsi la voie à la fraude et à la corruption dans les domaines aussi variés que l'administration, les finances, l'éducation-formation, la sécurité, la fonction publique etc. Préoccupé par le problème de la justice et la corruption, le vint a annoncé des recrutements dans la magistrature dès 2002. D'une façon générale, conscient des conséquences néfastes de cet état de fait sur les possibilités de développement, le

Gouvernement a élaboré un programme de bonne gouvernance et de renforcement des capacités pour lequel l'appui des partenaires au développement a été sollicité (BM, BAD, PNUD, UE, Coopération française).

2.3 Contraintes majeures

2.3.1 La normalisation de la situation socio-politique et la bonne gouvernance sont les deux défis majeurs auxquels doivent faire face les nouvelles autorités pour le retour de la confiance et le fonctionnement normal de l'économie ivoirienne. Outre ces deux défis majeurs, le Gouvernement devra aussi s'attaquer au problème de la dette et aux contraintes structurelles qui pèsent sur les perspectives à moyen et long terme de l'économie ivoirienne. Ces contraintes se situent au niveau de la vulnérabilité de l'économie, au niveau socio-démographique, institutionnel et sectoriel.

2.3.2 *Fardeau de la dette publique* : la récession a aggravé le fardeau de la dette dont la principale manifestation a été l'accumulation des arriérés de paiement qui bloquent la reprise de la coopération financière. De ce fait, les marges de manœuvre pour relancer l'investissement public sont très limitées, voire inexistantes et l'investissement privé est découragé.

2.3.3 *Vulnérabilité de l'économie ivoirienne* : Du fait de sa large ouverture sur l'extérieur et de l'asymétrie de la structure des exportations dominées par les produits bruts (le café et le cacao), et la concentration des importations sur les produits finis, l'économie ivoirienne est exposée aux fluctuations des termes de l'échange dont l'ampleur détermine dans une large mesure ses phases d'expansion et de récession. La chute brutale de la croissance économique en 1999 et en 2000 parallèlement à la détérioration des cours des produits de base exportés, est une illustration de la vulnérabilité de l'économie ivoirienne aux chocs extérieurs. Cette contrainte se double de celle de la dette publique qui, en absorbant une grande partie des recettes budgétaires ou en favorisant l'accumulation des arriérés, réduit la marge de manœuvre de l'Etat dans la mise en œuvre de son programme de développement économique et social. En effet, un fardeau de la dette très élevé dont une partie non négligeable est constituée d'arriérés de paiement, est un handicap manifeste pour l'investissement privé aussi bien intérieur qu'extérieur.

2.3.4 *Contraintes socio-démographiques* : La forte croissance démographique (3,3% sur la base des données du recensement général de la population de 1998) a plusieurs conséquences qui convergent vers l'aggravation de la pauvreté surtout que l'économie ivoirienne n'est pas suffisamment diversifiée pour maintenir une croissance forte et régulière. La persistance de l'analphabétisme, le taux de scolarisation relativement faible particulièrement chez les filles, la dégradation de la qualité de l'éducation, les difficultés d'accès aux services de santé, à l'eau et au logement, et l'insuffisance des créations d'emplois, les maladies comme les MST et le VIH/SIDA (avec un taux de prévalence estimé à 12% actuellement pour la tranche d'âge de 14 à 49 ans) sont autant d'indices qui reflètent l'acuité de la contrainte démographique qui anime la demande sociale face à une offre nécessairement limitée par les problèmes structurels et les capacités de financement. La pression démographique constitue également une menace pour l'environnement en réduisant le couvert forestier par suite des défrichements et le développement des quartiers précaires et la pollution dans les villes.

2.3.5 *Contraintes des coûts des facteurs* : Par rapport aux principaux pays concurrents, les coûts des facteurs (produits énergétiques, eau, transports et télécommunications etc.) sont élevés, ce qui constitue un handicap pour l'investissement et réduit les marges de manœuvre du système productif ivoirien pour affronter la concurrence. Concernant le capital, les difficultés d'accès au crédit bancaire et l'insuffisance de ressources longues, en plus des taux d'intérêt débiteurs élevés, sont des facteurs contraignants pour des entreprises dans leur décision d'investir, en particulier pour les PME. Du côté de l'offre, la mobilisation de l'épargne est limitée par le peu de dynamisme des banques dans la diversification des instruments de placement et par les difficultés rencontrées par certains

intermédiaires financiers non bancaires comme la Caisse d'épargne et des chèques postaux et la sécurité sociale.

2.3.6 *Au plan sectoriel* : Il convient de noter le caractère extensif de *l'agriculture* qui s'exprime par des fluctuations de la production. Les facteurs explicatifs se trouvent à divers niveaux, notamment les insuffisances au niveau de l'organisation et de l'encadrement des opérateurs du secteur agricole, l'absence d'un système de financement approprié, les insuffisances du cadre légal et réglementaire. Au niveau de *l'industrie*, le tissu industriel est relativement dense mais le coût non compétitif des facteurs susmentionnés est dissuasif pour le développement de la PMI dans les secteurs non traditionnels et l'attraction des capitaux internationaux. D'une façon plus générale, il y a lieu de constater l'absence d'une approche globale de compétitivité basée notamment sur la qualité, y compris la qualité des services administratifs (tels que le fonctionnement du système judiciaire, la lutte contre la fraude, la diligence des formalités administratives), la promotion de la science et de la technologie et le développement des capacités nationales d'investissement. Ceci constitue une contrainte pour que l'économie ivoirienne puisse s'accommoder à l'interdépendance et à la globalisation croissante de l'économie mondiale. Enfin, dans le domaine *des services*, la stabilité du *système financier* a besoin d'être consolidée et son cadre institutionnel modernisé pour répondre aux besoins d'investissement du secteur privé que générera l'avancement du processus d'intégration régionale dans l'ensemble des autres secteurs d'activité économique. Il faudrait noter aussi comme contrainte du secteur moderne, l'analphabétisme qui touche la majeure partie de la population, en particulier les femmes. L'insuffisance de l'éducation formelle de la population active réduit l'efficacité entrepreneuriale qui s'exprime par une croissance insuffisante de la taille des entreprises et une transition plus lente du secteur informel vers le secteur formel.

III PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1 Eléments de base du Programme du Gouvernement

3.1.1 Le Gouvernement précédent avait conclu en 1998, avec le FMI, un troisième programme pour une Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) de trois ans, allant du 17/03/1998 au 16/03/2001 pour un coût de 285 840 000 DTS dont 123 860 000 DTS ont été décaissés. Sa mise en œuvre devrait permettre d'assurer la viabilité financière de l'économie ivoirienne, de réaliser une croissance soutenue, de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des populations.

3.1.2 En raison des tensions socio-politiques, ce programme n'a pu être exécuté dès la première année de sa mise en œuvre ; le programme s'étant heurté à des difficultés tenant aux faiblesses constatées dans la gestion des finances publiques et le retard dans la mise en œuvre des réformes notamment la privatisation et la libéralisation de la filière café/cacao, et la persistance des problèmes de gouvernance. De ce fait, le programme de la deuxième année n'avait pas pu être conclu avec les bailleurs de fonds, ce qui avait aggravé les difficultés de l'économie ivoirienne face à une conjoncture internationale défavorable. En dépit des tentatives d'engager les discussions sur un programme de sortie de crise, il a fallu attendre l'après transition pour que le Gouvernement réussisse à conclure avec le FMI un programme intérimaire couvrant le second semestre de 2001. L'objectif visé par ce programme est de restaurer la confiance dans la gestion macro-économique et d'établir une base d'appréciation pour la reprise d'un programme bénéficiant de l'appui du FMI dans le cadre d'un accord de Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). En raison de l'incertitude concernant la mobilisation des ressources extérieures, le programme ne prévoit pas de reprise économique. Par contre, il est prévu de contenir l'inflation à 4% et le déficit de la balance courante à près de 5%. Les principales composantes du programme sont la stabilisation des finances publiques, la mise en œuvre de réformes structurelles et la restauration des relations financières normales avec l'ensemble des partenaires extérieurs.

Finances publiques

3.1.3 Le programme prévoit la mise en place de mesures appropriées pour améliorer les recettes budgétaires et contenir les dépenses publiques afin que, compte tenu de l'absence d'appuis budgétaires, le déficit budgétaire (y compris les dons) soit ramené à 1% du PIB en 2001. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de plans d'actions au niveau de la Direction générale des impôts et de la Direction générale des douanes afin de : (i) renforcer les procédures de contrôles, (ii) réduire les exonérations et assainir la gestion des régimes suspensifs, (iii) étendre le droit de douanes minimum de 5% pour les importations admises au code des investissements et (iii) assurer la formation des agents. La mise en application d'un taux unique de TVA et la réduction du droit unique sur les exportations figurent également parmi les mesures retenues dans le programme.

3.1.4 Du côté des dépenses publiques, la priorité a été donnée aux secteurs sociaux (santé et éducation) et à l'amélioration et l'entretien des infrastructures. Pour contenir la masse salariale, les recrutements ont été limités au secteur de l'éducation de la santé et de la justice et à la sécurité. Quant au *service de la dette publique*, la stratégie retenue en matière de règlement des arriérés de paiement extérieur consiste à stabiliser le stock d'arriérés vis-à-vis des partenaires multilatéraux au niveau atteint en décembre 2000. **Ainsi, le programme prévoyait de ramener l'encours des arriérés multilatéraux de paiement de 125,8 milliards FCFA à fin juin 2001 à 112 milliards FCFA à fin octobre et 92 milliards FCFA à fin décembre 2001 qui est le niveau des arriérés à fin décembre 2000.**

Réformes structurelles

3.1.5 Dans le *domaine agricole*, les réformes retenues portent principalement sur la consolidation de la libéralisation de la filière du café et cacao en éliminant les interventions directes de l'Etat, en garantissant aux producteurs un revenu minimum et un prix rémunérateur et en mettant en place des règles de concurrence transparentes. Les mesures spécifiques retenues portent sur l'achèvement de la liquidation de la nouvelle Caistab et la mise en place d'organes de contrôle et de régulation de la filière : la Bourse de commercialisation du café et du cacao (BCC) et l'Autorité de régulation du café et du cacao (ARCC).

3.1.6 *Le secteur de l'énergie* où des déficits importants ont été accumulés, a fait l'objet de mesures d'assainissement. S'agissant de l'électricité, les mesures retenues consistent à : (i) relever le tarif moyen de 10%, (ii) faire une économie de charges opératoires de 12 milliards FCFA, (iii) assurer le paiement régulier par l'Etat de la consommation courante, (iv) le réinvestissement de du produit de la TVA (11,1%) et (v) prise en charge par l'Etat de la dette à long terme du secteur jusqu'en 2004. Quant au secteur des hydrocarbures, la restructuration institution du secteur est prévue à l'issue d'une étude à réaliser sur la libéralisation des importations de pétrole. Cette étape devant être suivie de la privatisation de la SIR. Afin de contribuer à la résorption du déficit de la SIR, les prix devraient être ajustés en fonction du changement des paramètres sous-jacents.

3.1.7 Pour ce qui est *secteur financier*, la préparation d'un plan de réformes devrait être préparer pour assurer la viabilité de la Caisse d'épargne et des chèques postaux (CECP). Pour ce qui est de la Caisse autonome d'amortissement, un plan d'orientation stratégique devrait être préparé pour surmonter les difficultés de trésorerie rencontrées par cette institution. Dans le même temps, la politique de crédit poursuivie devrait être cohérente avec les allocations budgétaires prévues. Enfin, la Caisse générale de retraites des agents de l'Etat (CGRAE), des mesures structurelles visant l'équilibre du régime de pension, devraient être définies et négociées avec les partenaires sociaux en vue de leur mise en œuvre en 2002.

3.1.8 Au titre de la gouvernance, la mise en œuvre d'un plan de recouvrement des créances de la Caistab sur les exportateurs défaillants a été retenue dans le programme. Les montants en jeu sont de 17 milliards FCFA dont 4 milliards FCFA au titre de la campagne 1994/95 et 13 milliards au titre de la campagne 1998/99. Le plan prévoit le paiement de 5% en 2001 et le reste échelonné sur 5 ans. En ce qui concerne les finances publiques, les règles régissant le système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) doivent être rigoureusement respectées afin d'assurer une pleine transparence de la dépense publique,

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

3.1.9 La poursuite de préparation du DSRP intérimaire sur la base d'une approche participative est un autre élément du programme. Il était prévu que des ateliers régionaux de consultations aient lieu au mois de juillet 2001 en vue de la finalisation du rapport au mois d'octobre 2001.

Politiques sectorielles

3.1.10 **Développement rural:** Les nouvelles autorités se sont engagées dans une réflexion approfondie sur une stratégie de développement rural, participatif et accéléré, basé sur trois axes à savoir la libéralisation, la décentralisation et la professionnalisation. De manière spécifique, cette stratégie reposera sur la libéralisation des filières café-cacao et coton, le renforcement des capacités, la décentralisation, la loi foncière, la politique forestière et les pistes rurales. D'autres réformes devraient mises en œuvre le désengagement de l'Etat des filières sucre, palmier à huile, hévéa, la décentralisation rurale, le renforcement des capacités (services agricoles, organisations professionnelles agricoles/OPA, restructuration du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales/MINAGRA, Information et communication). Le taux de croissance visé sera d'environ 4% entre 2002 et 2005 afin que le vivrier nourrisse la population et procure des devises.

3.1.11 **Mines et pétrole:** Les nouvelles autorités se proposent de rendre prioritaire ce secteur pour réduire la dépendance vis-à-vis du binôme café-cacao. Après une période de baisse de l'activité minière et pétrolière, le secteur devrait renouer avec la croissance à partir de 2003 avec un taux dépassant les 5% en 2004. La privatisation de la SIR, la restructuration de la PETROCI et la nouvelle réglementation (en cours d'élaboration) en matière d'importation du pétrole soutiendront les perspectives du secteur pétrolier. L'identification des gisements de nickel et de fer dans l'Ouest, la localisation des mines d'or, de cuivre, de platine et manganèse vont nécessiter la construction d'un chemin de fer pour évacuer la productions des sites au Port de San Pédro. Par ailleurs, des investisseurs en partenariat pour l'exploitation des gisements miniers identifiés sont à trouver dans le cadre du code minier en vigueur.

3.1.12 **Secteur secondaire :** Le Gouvernement vise un taux de croissance du secteur de la transformation de l'ordre de 25% en 2005. Il s'attellera à la promotion de l'industrie agro-alimentaire notamment la transformation des produits primaires tels que le café, le cacao, le coton (textile). Le taux de transformation du cacao devrait atteindre 45% en 2005. Le système de zone franche sera expérimenté. Dans le sous secteur de l'électricité, la politique de l'indépendance énergétique sera poursuivie ainsi que la politique d'exportation vis-à-vis des pays voisins. Le programme d'électrification rurale devrait atteindre 500 localités en 2005. Le taux de croissance du sous secteur sera de 6% dans la période 2002-2005. Dans le domaine de l'eau, les monopoles de distribution seront levés (ainsi que celui de l'électricité).

3.1.13 **Lutte contre la pauvreté :** Le Gouvernement de l'ancien régime avait adopté une politique de lutte contre la pauvreté dont l'objectif ultime est de ramener la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 36,8% en 1995 à 30% en l'an 2000 et 20% en 2005. Le nouveau Gouvernement a fixé vise un objectif de réduction de l'incidence de pauvreté de 33,6% en 1998 à

30% en 2005, objectif pour la réalisation duquel une stratégie de réduction de la pauvreté est en cours d'élaboration dans le cadre du DSRP. La mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté est d'autant plus urgente que les difficultés socio-politiques auraient aggravé la pauvreté. En effet, selon les dernières données disponibles, le taux d'analphabétisme dépasse 50%, le taux de scolarisation brut est de 71%. L'espérance de vie est estimée à 46 ans et suit une tendance baissière du fait du taux prévalence du VIH/SIDA qui, s'est aggravé en s'établissant à 12% au lieu de 10% estimé antérieurement. La situation des enfants est particulièrement grave car le taux de mortalité infantile est de 88 pour mille et le taux de malnutrition des enfants est de 24%. La situation de la population féminine est déplorable. Ce tableau commande la nécessité d'assurer une croissance économique plus également partagée et un renforcement radical des services de base. Le Gouvernement est en phase de finalisation d'un DSRP intérimaire qui sera disponible avant fin décembre 2001. Le DSRP final est prévu juin/juillet 2002.

3.1.14 Secteur tertiaire : L'objectif visé est une croissance de 5% en 2005 soutenu par les réformes en cours dans le secteur des transports et des télécommunications.

3.1.15 Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités : pour faire face à la détérioration de la gouvernance, le Gouvernement issu des élections d'octobre 2000 a élaboré un Programme National de Bonne Gouvernance et de Renforcement des Capacités (PNBGRC) qui s'articulent autour de huit axes principaux : (i) les capacités d'élaboration, de planification, de suivi, d'évaluation et de négociation des programmes, (ii) la fonction de contrôle, (iii) la gestion des ressources publiques, (iv) l'état et la justice, (v) la lutte contre la corruption et la promotion du mérite, (vi) les structures et institutions accompagnant la décentralisation, (vii) la participation des citoyens, du secteur privé et de la société civile à la gestion des affaires publiques, (viii) la promotion et la valorisation des compétences nationales.

3.2 Evaluation du programme du Gouvernement

3.2.1 Tout d'abord, l'engagement du Gouvernement sur la mise en œuvre d'un programme intérimaire est tout à fait primordial pour la reprise de la coopération financière avec les partenaires au développement. Compte tenu de l'état de délabrement des finances publiques et des déséquilibres dans des domaines aussi vitaux que l'agriculture, l'énergie et la gouvernance, la stabilisation de l'économie est urgente et le programme a le mérite de comporter des mesures correctives concernant les finances de l'Etat et des mesures structurelles dont la mise en œuvre est un préalable pour la relance économique.

3.2.2 Concernant la mise en œuvre du programme, *la revue à mi-parcours* effectuée au mois de novembre 2001 montre que sur la base des résultats d'octobre 2001, l'exécution du programme est jugée en ligne avec les objectifs fixés. Au plan financier, les recettes fiscales ont dépassé l'objectif visé grâce aux efforts déployés au niveau du recouvrement. En revanche, des moins-values se situent en deçà de l'objectif initial à cause des retards de recouvrement des revenus de pétrole et de la redevance sur la téléphonie cellulaire. Pour ce qui est des réformes structurelles, les efforts du Gouvernement ont porté sur la mise en place des organes de gestion de la filière café/cacao : Bourse du café et du Cacao, l'Autorité de Régulation du Café et du cacao et le Fonds de Régulation et de Contrôle (FRC). Toutefois, des problèmes de gouvernance concernant ces structures restent encore à régler pour une représentativité plus équilibrée des opérateurs au sein des organes délibérants, une rationalisation des prélèvements fiscaux et parafiscaux en fonction de l'objectif d'améliorer les revenus des producteurs, et une meilleure information des acteurs impliqués dans la filière. S'agissant des autres réformes structurelles, des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes dans le secteur de l'énergie, la restructuration de la CAA et de la Caisse d'épargne et des chèques postaux.

3.2.3 *Les arriérés de paiement* : conformément au programme, le Gouvernement a respecté jusqu'au mois de septembre 2001, plafond sur les arriérés de paiement extérieur globaux et les arriérés multilatéraux prix globalement jusqu'à fin septembre 2001. En raison des tensions sur la trésorerie de l'Etat consécutive notamment à la grève des agents de la douane, le stock d'arriérés a atteint 426,6 milliards FCFA contre un plafond de 403,3 milliards FCFA, dont 132,86 milliards FCFA pour les multilatéraux contre un plafond de 117 milliards FCFA.

3.2.4 Le programme comporte la préparation d'un DSRP intérimaire. Le Gouvernement avait pris de l'avance dans la préparation de ce document en mettant en place en juillet 2000 le Comité national consultatif DSRP et le Comité de Supervision DSRP chargés de piloter et de coordonner la préparation du DSRP. Comme prévu dans le programme, le Gouvernement a préparé un projet de DSRP Intérimaire qui a été examiné en réunion par la Banque mondiale, le FMI et la BAD au cours de la mission de revue de novembre 2001. Des suggestions d'amélioration ont été formulées, notamment en ce qui concerne la présentation de la stratégie et les indicateurs de suivi, ainsi que l'implication de la société civile dans le processus. Le DSRP intérimaire amendé sur la base des observations des partenaires au développement devrait être rendu disponible avant fin décembre 2001.

3.2.5 Dans le domaine de *la gouvernance et du renforcement des capacités*, les problèmes structurels identifiés dans le programme national de bonne gouvernance réclament des réformes et des mesures correctives d'envergure que seule une action coordonnée des partenaires au développement pourrait aider à mettre en place. Le Programme des Nations Unies pour le Développement a apporté son appui à la mise en œuvre de certains volets de ce programme. Cette initiative devrait être renforcée par l'intervention d'autres partenaires au développement.

3.2.6 *En définitive*, la revue à mi-parcours du programme intérimaire a été concluante ce qui a permis de faire avancer les discussions avec les institutions de Bretton Woods sur un programme de réformes susceptible de bénéficier de l'appui de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Mais la conclusion de ces discussions sont subordonnées à la réalisation avant fin décembre 2001 des volets du programme intérimaire sur lesquels le Gouvernement a accusé des quelques retards, notamment dans la clôture du dossier de liquidation de la nouvelle Caistab, l'assainissement du secteur de l'énergie et la réforme du secteur financier.

3.2.7 Concernant *les politiques sectorielles*, principalement en ce qui concernent le secteur de l'énergie et mines et le secteur secondaire, la réalisation des objectifs fixés est étroitement liée à l'assainissement de l'économie dans son ensemble et la normalisation de la situation socio-politique du pays afin de restaurer la confiance des investisseurs privés.

3.3 Défis et risques

3.3.1 Le premier défi pour les nouvelles autorités est le rétablissement de la confiance tant des citoyens que des opérateurs privés et des partenaires au développement. Cela sous-entend le respect des droits fondamentaux, le fonctionnement démocratique des institutions et la levée de l'hypothèque des arriérés qui paralysent l'activité économique faute de ressources extérieures pour relancer l'investissement. Une solution à court terme à l'apurement des arriérés de paiement multilatéraux est d'autant plus nécessaire et urgente qu'elle constitue la première étape en direction d'une solution radicale au problème de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE.

3.3.2 Le deuxième défi est celui de *la gouvernance* qui s'est avérée défailante comme en témoigne les résultats de la plupart des audits et les dysfonctionnements constatés au niveau de justice. La corruption qui est la conséquence de la mauvaise gouvernance est néfaste pour développement du pays sur tous les plans. La corruption accroît le coût des réformes en aggravant les distorsions de

marché, réduit la crédibilité des contrôles et suivi, favorise les dépenses publiques sans relation avec leurs objectifs visés et de ce fait, alourdit le fardeau de la dette, menace la stabilité du système financier, décourage les investisseurs privés tant nationaux qu'internationaux, compromet l'efficacité de la coopération avec les partenaires au développement, et par-dessus tout, entretient le risque d'instabilité socio-politique. L'atténuation des risques inhérents à cette situation passe par la mise en œuvre d'un programme d'action cohérent axé notamment sur l'élaboration de législations et réglementation adaptée, la mise en place d'institutions et de mécanismes de contrôle pour leur application effective, la réformes des règles régissant les marchés publics, la réforme de l'administration dans le sens d'une amélioration de la performance des services publics, la garantie d'un fonctionnement indépendant de la justice.

IV DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

4.1 La Côte d'Ivoire dépend fortement de l'aide extérieure pour son développement et la coordination de cette aide est assurée dans le cadre des réunions des bailleurs de fonds, comme le Groupe Consultatif dont la dernière réunion a eu lieu à Abidjan au premier trimestre 1998 à laquelle la Banque avait pris part. Elle a en outre assisté aux discussions du document cadre et du programme d'ajustement structurel renforcé conclu avec les institutions de Bretton Woods en mars 1998, à la mission conjointe BM/FMI du 3 au 14 avril 2001 sur l'état des lieux et l'identification des mesures pour un futur programme intérimaire avec le FMI et des mesures sectorielles et structurelles pour un programme à moyen et long termes avec la Banque mondiale. Des tables-ronde sont organisées pour la validation des programmes sectoriels et la sensibilisation des bailleurs de fonds à leur financement. A cet effet, la BAD et la Banque mondiale ont convenu d'adopter un processus commun de préparation de leurs stratégies d'assistance respectives et du cadre de développement intégré de la Côte d'Ivoire. Des réunions et séminaires ont été organisés avec la participation à certaines des autres partenaires au développement de la Côte d'Ivoire (PNUD, Union européenne, Coopération française, etc.). Les thèmes identifiés pour un partenariat plus ciblé sont la gestion des fonds publics, la décentralisation, la justice, le renforcement des capacités, la promotion du secteur privé, la lutte contre la pauvreté et le partenariat avec la société civile et le secteur privé. Comme autre résultat de ces concertations, il a été créé un site Web qui retraçait la matrice des opérations des trois institutions : la Banque mondiale, la BAD et l'Union européenne.

4.2 Toutefois, les difficultés de conclure un accord sur la deuxième année de la FASR et les événements politiques intervenus en décembre 1999 n'ont pas permis de mener à terme ces opérations. Mais, la concertation a continué avec l'Union européenne sur des dossiers concernant la gestion des fonds publics ; avec le PNUD dans le cadre du programme d'appui à la gouvernance, et avec la Banque mondiale dans le cadre de la mission sur l'identification d'un programme d'appui à la gouvernance et au renforcement des capacités à laquelle la BAD a participé. Des réunions de concertation ont également été tenue dans le cadre de la préparation et l'évaluation du projet d'appui à la gouvernance et au renforcement des capacités avec les représentations des pays intervenant dans ce secteur : Coopération française, la GTZ et le Canada.

4.3 Suite à l'échec du programme de 1998 et après le coup d'état de décembre 1999, une mission conjointe BM/FMI a séjourné à Abidjan du 1er au 9 février 2000 après le sommet de Libreville de janvier 2000. Par la suite, une autre mission du FMI est revenue à Abidjan du 18 mars au 8 avril 2000 pour (i) continuer la discussion avec les autorités ivoiriennes dans le cadre de la consultation au titre de l'article IV, et (ii) amorcer le programme intérimaire de six mois. Ce programme ne pas pu être conclu avant la fin de l'année 2000 pour des raisons de l'instabilité socio-politiques dans le pays.

4.4 Avec l'avènement de la deuxième république, une autre mission conjointe du FMI/BM à laquelle ont pris part les autres partenaires au développement (BAD, UE, PNUD), a été dépêchée à Abidjan du 3 au 14 avril 2001 pour : (i) faire l'état des lieux au plan macro-économique, sectoriel et structurel, (ii) identifier des mesures d'urgence à mettre en œuvre avant la conclusion d'un programme intérimaire avec le FMI et (iii) identifier des mesures susceptibles de faire partie du programme à moyen et long termes de la Banque mondiale. A la suite de cette mission, le Gouvernement a pu conclure en juillet 2001 un accord sur un programme intérimaire couvrant la période allant de juillet à décembre 2001. Une mission conjointe du FMI/BM à laquelle la BAD a pris part, a séjourné à Abidjan du 7 au 16 novembre 2001 en vue de : (i) procéder à la revue du programme intérimaire, (ii) entamer les discussions sur un programme triennal susceptible d'être appuyé par une FRPC et (iii) procéder à l'analyse de la viabilité à long terme de la dette en vue de préparer le dossier de la Côte d'Ivoire pour l'initiative PPTE. Parallèlement, la Banque mondiale prépare la reprise de ses opérations qui interviendra avec la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés de paiement (42 millions de dollars) en cours d'approbation au niveau des instances de cette institution. Ce plan est basé sur la restructuration du PAS Transport qui permettra de mobiliser la troisième tranche du prêt correspondant (20 millions de dollars) et d'un crédit supplémentaire de 12 millions de dollars.

V. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1 La stratégie retenue par la Banque dans le cadre du FAD VII (1996-1998) visait à aider la Côte d'Ivoire à diversifier l'activité agricole, valoriser les ressources humaines, renforcer les infrastructures économiques et promouvoir le développement du secteur privé.

5.2 Portefeuille du Groupe de la Banque et sa gestion

5.2.1 Depuis le démarrage de ses opérations en Côte d'Ivoire en 1971, le Groupe de la Banque a financé 40 opérations dont 25 projets, 6 programmes d'ajustement sectoriel, 2 prêts au titre du mécanisme de financement supplémentaire et 7 Etudes pour un engagement net total de 993,1 Millions UC dont 825,3 millions UC pour le guichet BAD, 157,8 millions UC pour le guichet FAD, 7,1 millions pour le guichet FAT et 2,9 millions pour le guichet FSN. A cela, il faut ajouter quatre projets dans le secteur privé : (i) le projet Centrale thermique d'Azito (14 millions de dollars US), (ii) le projet Loteny Télécom (21 millions FRF), (iii) le projet Pont Rivera Marcory (180 millions FRF) et (iv) le projet Drop Ivoire 970 000 dollars US).

5.2.2 Les projets publics financés sur les ressources BAD représentent 83,1% des engagements globaux, avec les conséquences de cet état de fait sur le transfert net de ressources. Les concours à des conditions concessionnelles (FAD/FAT) représentent 16,6% du portefeuille et les prêts FSN 0,3%. Les interventions de la Banque recouvrent tous les secteurs avec toutefois, une prédominance du secteur agricole (30%), des transports (23,8%), du secteur social (16%) et les équipements collectifs (15%). Les opérations multisectorielles, l'industrie et les banques de développement absorbent respectivement 10% et 5,2% des engagements de la Banque.

5.2.3 Le taux de décaissement sur l'ensemble du portefeuille est relativement élevé (86,3%), du fait de la conjonction d'une accélération du rythme des décaissements et du ralentissement du rythme de renouvellement du portefeuille du fait que la Côte d'Ivoire ne pouvait mobiliser que les concours concessionnels. Les opérations en cours d'exécution sont au nombre de 15 pour un total d'engagements de 310 668 500 UC dont 268 219 384 UC pour le guichet BAD, 36 706 516 pour le guichet FAD et 5 742 600 UC pour le guichet FAT. Le taux de décaissement y relatif est de 66,91%. Ce taux aurait pu être plus élevé n'eût été les blocages liés au SIGFIP.

5.2.4 Les opérations du Groupe de la Banque en Côte d'Ivoire font l'objet de revue trimestrielle dans le cadre de la réunion de coordination et de suivi instituée en 1996 et dont la dernière a eu lieu le

16 février 2001 au siège de la Banque. Ces réunions et les missions de supervision ont permis d'identifier les problèmes qui pèsent sur les projets en cours d'exécution au nombre desquels on peut noter : (i) l'accumulation des arriérés de paiement qui ont engendré la suspension des décaissements depuis novembre 2000, (ii) la non maîtrise du Système Intégré de la Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) par les acteurs du circuit notamment les administrateurs de crédit et les DAAF ; (iii) le mauvais traitement des crédits délégués et des chèques spéciaux ; (iv) la divergence entre la nomenclature du budget de la Banque et celui du projet ; (v) les retards dans la réalisation et la transmission des audits des projets et des rapports trimestriels d'avancement ; (vi) la complexité des procédures administratives d'approbation et de signature des marchés ; (vii) la lenteur dans l'accomplissement des conditions de mise en vigueur des accords qui pénalise la Côte d'Ivoire en terme d'opportunités d'investissement.

5.2.5 Les performances se sont détériorées et les problèmes de gouvernance se sont aggravés. Les nouvelles autorités s'évertuent à changer de cap. Concernant le portefeuille de la Banque, celui-ci est éprouvé par la suspension des décaissements depuis novembre 2000. Ainsi, globalement, la performance pays de la Côte d'Ivoire a enregistré un retrait par rapport à 2000 en passant 3,47 à 2,7 seulement en 2001.

5.3 Stratégies et actions de renforcement du dialogue de politique économique et d'apurement des arriérés

5.3.1 Le dialogue a été entamé avec le Gouvernement en juillet 1999 dans le cadre de la mission de préparation du DSP 1999-2001. Les discussions avaient porté sur des actions de développement qui permettent de lutter contre la pauvreté compte tenu des potentialités du pays en matière de diversification et de valorisation de la production agricole, de développement des ressources humaines, de promotion du secteur privé et de promotion de la bonne gouvernance. De nombreuses réunions de concertation ont été tenues avec la Banque Mondiale et l'Union Européenne en vue d'une harmonisation des stratégies. Les difficultés rencontrées par le Gouvernement pour renouer avec les institutions de Bretton Woods et le changement de régime n'ont pas permis de poursuivre ladite coordination. Toutefois, un document intérimaire a été préparé mais sa présentation au Conseil a été suspendue dans la perspective d'un retour à la normale de la situation socio-politique du pays. Le DSP intégral devrait être préparé en relation avec l'élaboration du DSRP afin de mieux coordonner la stratégie de la Banque avec celle des autres partenaires.

Actions engagées par la Banque, en vue de permettre l'apurement des arriérés

5.3.2 Afin de permettre le règlement des montants dus, la Banque a, d'une part intensifié le dialogue avec les autorités ivoiriennes, et d'autre part, intensifié sa coopération avec les institutions de Bretton Woods notamment à travers des concertations régulières avec les représentations sur place.

5.3.3 Au niveau des autorités ivoiriennes, les actions suivantes ont été entreprises : (i) réunions au plus haut niveau incluant les rencontres avec le Président de la Banque, le Chef de l'Etat, le Premier Ministre et le Ministre des Finances avec entre autres buts de discuter de la question des arriérés envers le Groupe de la Banque, (ii) visite des membres du Gouvernement conduite par le Premier Ministre au conseil de la Banque le 9 avril 2001 au siège de la Banque, à l'occasion de laquelle les questions des arriérés ont été examinées, (iii) envoi à chaque échéance des lettres de rappel au Ministre des Finances sur la situation des arriérés de la Côte d'Ivoire et le préjudice que cela cause à la Banque, (iv) systématisation des réunions trimestrielles de coordination et de suivi du portefeuille du Groupe de la Banque et (v) tenue de réunions hebdomadaires entre les services de la Banque et le Ministère de l'Economie et des Finances. A l'issue de ces réunions, une matrice de suivi des actions décidées d'un commun accord, notamment l'apurement des arriérés, a été développée (voir Annexe VIII).

5.3.4 Ce processus de dialogue a amené le Gouvernement à inclure dans le cadre du Programme intérimaire une stratégie de règlement des arriérés basée sur la stabilisation du stock des arriérés vis-à-vis des institutions multilatérales dont la BAD. Le Programme a donc prévu une allocation de 78,5 milliards FCFA au titre du paiement des échéances de 2001 dues à la BAD. Le règlement de ces arriérés a commencé en juillet 2001 et le montant payé au 25 novembre 2001 s'élève à 35,1 milliards FCFA. Un échéancier a été annoncé par le Gouvernement pour l'apurement d'un montant supplémentaire de 42,2 milliards FCFA avant fin décembre 2001.

5.3.5 Concernant *les arriérés de 2000*, des réunions entre des experts de la Banque et les responsables du ministère de l'Economie et des Finances depuis octobre 2001. **Le plan** en cours de discussion part du principe que les échéances de 2001 seront payées conformément aux engagements du Gouvernement dans le cadre du programme intérimaire. Les arriérés accumulés à fin décembre 2000 ressortent à 26,8 milliards FCFA (soit 28,95 millions UC). Faute de possibilité de crédit-relais ou de restructuration du portefeuille, leur apurement sera agencé avec une nouvelle opération d'appui aux réformes et l'accélération des décaissements sur les projets en cours afin que la pression sur la trésorerie de l'Etat puisse être compensée au cours des deux mois suivant l'opération d'apurement. Par ailleurs, de nouvelles opérations seront initiées dans le cadre de l'allocation de ressources attribuée au pays.

5.3.6 Concernant le FAT, le besoin de renforcement des capacités et de la gouvernance se fait cruellement sentir à cause des effets perniciose des troubles socio-politiques que la Côte d'Ivoire a connu depuis 1999. Aussi, un appui visant à renforcer les capacités dans des domaines cruciaux pour la gestion économique et financière, la justice et la décentralisation s'avère-t-il une réponse appropriée à cette situation tout en en faisant un moyen d'accompagner le processus de dialogue en cours avec le Gouvernement. Ce projet s'inscrira dans le cadre du Plan national de bonne gouvernance et de renforcement des capacités qui bénéficie de l'appui des partenaires au développement dont le PNUD et la Banque mondiale.

5.3.7 Pour ce qui est des ressources, sur la base de l'évaluation de la performance de 2000, *l'allocation de base* de la Côte d'Ivoire au titre du FAD-VIII était de 59,48 millions UC dont 55,30 millions d'UC pour le financement des projets et 4,17 millions d'UC pour fonds d'assistance technique ; la Côte d'Ivoire pouvait également bénéficier de l'appui aux réformes à concurrence de 27,65 millions UC. L'allocation de base est tombée à 25,19 millions UC suite à l'évaluation des performances de 2001. Cependant compte tenu des résultats obtenus dans le cadre du programme intérimaire et des efforts que déploient le Gouvernement pour conclure rapidement un programme triennal appuyé par une FRPC, la Direction propose d'accompagner ces performances en faisant bénéficier la Côte d'Ivoire de ressources additionnelles dans le cadre de l'exercice de réallocation en fin du FAD VIII. Par ailleurs, une fois les arriérés de paiement apurés, la Côte d'Ivoire pourrait bénéficier du Mécanisme de Financement Supplémentaire dont le concours pourrait couvrir 70% des intérêts dus sur les concours BAD.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

6.1 **Conclusions** : les efforts déployés depuis 1994 pour faire avancer les réformes et améliorer les performances de l'économie ivoirienne se sont relâchés en 1999 sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs parmi lesquels il convient de citer la détérioration des termes de l'échange des produits exportés, la mauvaise gouvernance et l'apparition de tensions socio-politiques qui ont conduit au changement de régime et à la suspension du programme avec le Fonds adopté en 1998. Afin de redresser la situation, le Gouvernement de l'après transition a pu conclure un programme intérimaire allant de juillet à fin décembre 2001. La revue de ce programme du 7 au 16 novembre 2001 est globalement concluante ce qui a permis au Gouvernement d'entamer les discussions avec les Institutions de Bretton Woods sur un programme triennal appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

6.2 Dans ce contexte, la stratégie de la Banque en Côte d'Ivoire au titre de 2001 portera sur la poursuite du dialogue autour d'un plan d'apurement des arriérés accumulés à fin décembre 2000 fondé principalement sur un agencement entre le règlement des échéances en suspens avec une accélération des décaissements sur les projets en cours et un appui aux réformes. Dans le cadre de cette même stratégie, il est proposé d'apporter un appui au renforcement des capacités dans les domaines cruciaux pour gouvernance et la gestion économique en synergie avec d'autres partenaires au développement dont certains (le PNUD) ont déjà commencé à concrétiser leur appui, et d'autres sont en cours de préparer le leur (Banque mondiale et Union européenne notamment). Par ailleurs, la Banque intensifiera son assistance au Gouvernement pour l'aider à préparer le DSRP.

6.3 **Recommandation** : Compte tenu de ce qui précède et pour pouvoir poursuivre les discussions avec les autorités ivoiriennes en vue de la reprise de la coopération financière avec le pays, les Conseils sont invités à (i) prendre note du processus de dialogue engagé avec les autorités ivoiriennes pour résoudre le problème des arriérés de paiement et (ii) approuver la stratégie d'assistance intérimaire d'intervention pour la République de Côte d'Ivoire, proposée dans la présente de Note de dialogue par pays.

ANNEXE I : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Côte d'Ivoire	Afrique	Pays en Développ.	Pays Développ.
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		323	30 061	80 976	54 658
Population Totale (millions)	1999	15	766	4 793	1 185
Population Urbaine (% of Total)	1999	46	37	39	76
Densité de la Population (au Km ²)	1999	45	25	59	22
PNB par Habitant (\$ EU)	1999	710	684	1 250	25 890
Participation de la Population Active - Total (%)	1999	40	43
Participation de la Population Active - Femmes (%)	1999	27	35
Valeur de l'Indice Sexospécifique de Dévelop. Humain	1998	0,4	0,483	0,634	0,916
Indice de Développement Humain (Rang sur 174 pays)	1998	154	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995	12,3	45,0	32,2	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'Accroissement de la Population Totale (%)	1999	1,6	2,4	1,6	0,3
Taux d'Accroissement de la Population Urbaine (%)	1999	4,4	4,5	2,8	0,6
Population Agée de moins de 15 ans (%)	1999	43,8	42,7	32,8	18,5
Population Agée de 65 ans et plus (%)	1999	2,9	3,2	5,0	14,0
Taux de Dépendance (%)	1999	102,1	86,1	61,0	48,6
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	1999	103,8	99,4	103,3	94,8
Population Féminine Agée de 15 à 49 ans (millions)	1999	3,2	181,1	151,8	297,2
Espérance de Vie à la Naissance - Ensemble (ans)	1999	47,4	52,7	64,3	75,5
Espérance de Vie à la Naissance - Femmes (ans)	1999	47,9	53,5	66,0	79,2
Taux Brut de Natalité (pour 1000)	1999	36,5	36,3	23,4	10,9
Taux Brut de Mortalité (pour 1000)	1999	15,6	13,7	8,4	10,3
Taux de Mortalité Infantile (pour 1000)	1999	81,2	76,4	57,6	8,9
Taux de Mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	1999	119,4	116,6	79,8	10,2
Taux de Mortalité Maternelle (pour 100000)	1990-96	600,0	698,0	491,0	13,0
Indice Synthétique de Fécondité (par femme)	1999	4,7	4,8	2,8	1,6
Femmes Utilisant des Méthodes Contraceptives (%)	1990-99	15,0	...	56,0	70,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de Médecins (pour 100000 habitants)	1992-97	9	35	78	287
Nombre d'Infirmières (pour 100000 habitants)	1992-97	31	107	98	782
Naissances Assistées par un Personnel Qualifié (%)	1992-98	45	38	58	99
Accès à l'Eau Salubre (% de la Population)	1992-98	72	58	72	100
Accès aux Services de Santé (% de la Population)	1992-98	...	64	80	100
Accès aux Services Sanitaires (% de la Population)	1990-97	39	58	44	100
Pourcent. d'Adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	1997	10	6
Incidence de la Tuberculose (pour 100000)	1997	97	201	157	24
Enfants Vaccinés contre la Tuberculose (%)	1997	73	72	82	93
Enfants Vaccinés contre la Rougeole (%)	1997	68	64	79	90
Insuffisance Pondérale des moins de 5 ans (%)	1990-97	24	26	31	...
Apport Journalier en Calorie	1998	2 695	2 439	2 663	3 380
Dépenses Publiques de Santé (en % du PIB)	1993-98	1,4	2,0	1,8	6,3
Indicateurs d'Education					
Taux Brut de Scolarisation au (%)					
Primaire - Total	1996	71,3	80,0	100,7	102,3
Primaire - Filles	1996	60,5	73,4	94,5	101,9
Secondaire - Total	1996	24,1	29,3	50,9	99,5
Secondaire - Filles	1996	15,5	25,7	45,8	100,8
Personnel Enseignant Féminin au Primaire (% du Total)	1990-97	20,5	40,9	51,0	82,0
Analphabétisme des Adultes - Total (%)	1999	54,3	38,8	27,2	1,3
Analphabétisme des Adultes - Hommes (%)	1999	46,2	30,7	19,5	0,9
Analphabétisme des Adultes - Femmes (%)	1999	62,8	48,2	35,0	1,7
Pourcentage du PIB Alloué aux Dépenses de l'Education	1990-97	5,0	3,5	3,9	5,9
Indicateurs d'Environnement					
Terres Arables en % de la Superficie Totale	1998	9,3	5,9	9,9	11,6
Taux Annuel de Déforestation (%)	1990-95	0,7	0,7	0,4	-0,2
Taux Annuel de Reboisement (%)	1981-90	7,0	4,0
Emissions du CO2 par Habitant (Tonnes métriques)	1996	0,9	1,1	2,1	12,5

Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies.

Notes: n.a. Non Applicable
... Donnée Non Disponible

Dernière mise à jour : Mai 2001

ANNEXE : II		Côte d'Ivoire : Indicateurs économiques au cours de la période 1994-2002								
Indicateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
<u>Croissance, Epargne et investissement en %</u>										
- Croissance du PIB en volume	6,9	6,6	5,6	1,6	-2,3	-0,9	3,0	4,5	5,0	
- Investissement en % du PIB	15,3	15,4	16,8	16,4	12,3	11,0	14,9	16,1	16,4	
dont investissements publics	4,2	5,3	5,7	4,4	2,7	1,9	4,2	4,5	4,7	
secteur privé	11,1	10,1	11,1	12,0	9,7	9,1	10,6	11,6	11,8	
- Epargne intérieure en % du PIB	24,3	25,4	22,9	26,0	23,5	21,5	23,1	23,4	24,1	
- Coefficient marginal du capital	1,9	2,2	2,3	3,0	3,6	
<u>Monnaie et inflation</u>										
- Croissance monétaire en %	2,9	12,2	6,5	0,8	-3,5	4,5	
- Taux d'inflation (prix à la conso.)	2,7	5,6	4,6	0,7	2,5	3,0	
- Taux d'escompte en %	6,5	6	6,25	5,75	6,5	6,5	
<u>Budget de l'Etat en % du PIB</u>										
- Recettes fiscales en %	18,8	17,9	16,9	16,8	16,2	16,5	16,7	16,8	16,9	
- Dépenses courantes primaires en %	13,9	13,1	12,0	12,8	12,7	12,8	13,3	13,1	13,0	
- Masse salariale en %	7,0	6,5	6,1	6,2	6,8	7,1	7,5	7,1	7,0	
- Déficit base engagement % (hors dons)	-3,0	-2,7	-2,5	-3,7	-1,7	1,1	-1,9	-0,9	-0,8	
- Dette publique intérieure %	5,8	4,9	4,2	4,4	4,4	3,8	3,6	2,8	2,2	
<u>Echanges extérieurs</u>										
- Déficit courant BP en % du PIB n.c. transferts	-7,3	-5,0	-4,5	-4,6	-5,7	-6,0	-5,2	-5,0	-4,2	
- Croissance volume exportations FOB%	18,9	11,2	-0,1	18,7	-1	-4	1,3	2,7	4,8	
- Croissance volume importations FOB%	7,9	17,9	5,6	4	-17,1	2,6	6,3	6,9	6,4	
- Taux de change réel (indice 1990=100)	70,45	70,08	73,9	73,05	
<u>Dette extérieure</u>										
- Encours dette ext./PIB en % (après rééch.)	125,6	110,5	97,3	101,9	118,8	137,6	153,2	
- Serv. dette pub./Rev. de l'Etat en % (après rééch.)	51,5	41,6	44,1	49,6	52,9	45,5	41,8	37,5	31,1	
- Service dette/Export Biens et services n.f.%	27,3	19,8	21,3	20,9	21,4	19,1	17,8	16,0	12,9	
<i>Sources : Gouvernement, FMI et BAD</i>										

ANNEXE : III	Côte d'Ivoire : PIB (en milliards de FCFA prix courants)										
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Secteur primaire		1567,9	1756	1957	1849	1971,7	1986,3	2073,5	2198,9	2335,6	2471
Agri. Vivrière et élev.		894,4	996	1088	1078	1102,4	1195,2	1239,2	1313,4	1383,9	1458,1
Agri. Export		585	669	782	682	763	682	728,5	776,6	838,2	895,3
Sylvicult.		50	51	48	48	56,3	59,7	54,2	53,7	54,2	55,6
Mines		17,8	22	19	19	24,8	22,7	22,9	24,2	26	27,1
Pêches		20,7	18	20	22	25,2	26,7	28,7	31	33,3	35,3
Secteur second.		1207,3	1410,4	1595	1646,7	1432,7	1433,4	1524,7	1655,4	1836,3	2076
Indus. Agro-alim.		325,2	379,7	443,4	433,1	382,6	377,6	409,2	434,2	487,4	551,9
produits pétroliers		167,4	161,2	173,7	180,8	146	149,2	150,6	161,4	170,3	184,9
Energie (gaz eau elec)		119	147,7	148,5	183,1	189,9	206,6	215,9	233,7	251,6	279,7
Bâtiment et Travaux publics		196,4	231,9	260,2	286,8	225,3	209,8	233,5	266,6	297,7	332,7
Autres industrie		399,3	489,9	569,2	562,9	488,9	490,2	515,5	559,5	629,3	727,2
Secteur Tertiaire		2298,1	2589,2	2710,9	2801,2	2699,4	2744,3	2892,6	3080,8	3265,5	3462
Transp. Et commun.		489	594,4	626,9	712,3	756,5	774,7	829,8	881,1	922,7	981,6
Commerce		850	989,8	1039,9	1007,6	972,3	975,2	1016,5	1068,9	1133,9	1195,8
Services		720	745,1	785,1	841	781,7	796,5	839,2	899,7	958,1	1009,3
Droits et taxes à l'import		239,1	259,9	259	240,3	188,9	197,9	207,1	231,1	250,8	275
PIB marchand		5073,3	5755,6	6262,9	6296,9	6103,8	6164	6490,8	6935,1	7437,4	8010
Service APU		439,6	439,31	467,9	491,9	520,8	540,3	567,6	598,7	643,1	691,5
Service APRI		17,8	21,4	22,9	24,1	25,3	26,4	27,8	29,4	31,2	33,1
Services entre ménages		17,5	18	19,3	20,4	21,2	21,9	23,2	24,5	25,8	27,2
PIB non march.		474,9	478,71	510,1	536,4	567,3	588,6	618,6	652,6	700,1	752
PIB	4987	5548,2	6234,3	6773	6833,3	6671,1	6752,6	7109,4	7587,7	8137,5	8761
Var. Déflateur PIB		4	5,9	2,1	-0,7	-0,1	2,1	2,3	2,8	2,3	3
Déflateur	100	104	110,1	112,4	111,7	111,6	113,9	116,5	119,8	122,5	126

COTE D'IVOIRE - PIB (en milliards de FCFA prix courants)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
FBCF	680	846,5	959,8	1138	1121	823,7	743,9	1057,5	1222,6	1334,8	1473
Ménages	472	124,5	130	142,6	155,7	163,2	155,3	168,7	189,4	210,6	234,2
Sociétés	..	489	497,7	606,1	660,6	478,9	459,5	585,8	687,2	743	822,2
APU	208	231	330	387	302,1	179,7	127,1	300,8	343,6	378,5	413,1
APRI	..	2	2,1	2,3	2,6	1,9	2	2,2	2,4	2,7	3,1
Consommation finale	3973	4201,5	4648,2	5219,2	5059,7	5100,8	5299,6	5470,4	5810,2	6174,1	6540
Ménages	3379	3487,1	3935	4444,2	4149,6	4269,7	4435,9	4545,2	4828,8	5108,3	5376,6
APU	594	699,2	697,5	757	890,3	812,2	843,6	903,7	958,6	1041,7	1137,5
APRI	..	15,2	15,7	18	19,8	18,9	20,1	21,5	22,8	24,1	25,8
Var. Stock	66,2	-72,1	-37,19	-199,9	-194,3	-30	35	29,9	40	60,2	90
Export	2050	2533	2737,8	2807,5	3120	3053,7	3033,5	3128,2	3354,9	3620,1	3997
Biens	..	2345	2551,6	2607,1	2909,5	2828,6	2777,6	2889,8	3104,4	3356,4	3718
Services n. Fact.	..	188	186,2	200,4	210,5	225,1	255,9	238,4	250,5	263,7	279,6
Import	1782	1960,7	2074,3	2191,8	2273,1	2277,1	2359,4	2576,6	2840	3051,7	3338
Biens	..	1616,2	1689,6	1804,7	1878,7	1906,8	1983,6	2165,4	2393,2	2574,3	2810
Services n. Fact.	..	344,5	384,7	387,1	394,4	370,3	375,8	411,2	446,8	477,4	528,8
En % du PIB											
FBCF	13,6	15,3	15,4	16,8	16,4	12,3	11,0	14,9	16,1	16,4	16,8
Investissement (I)	15,0	14,0	14,8	13,9	13,6	11,9	11,5	15,3	16,6	17,1	17,8
Etat	4,2	4,2	5,3	5,7	4,4	2,7	1,9	4,2	4,5	4,7	4,7
Privé	9,5	11,1	10,1	11,1	12,0	9,7	9,1	10,6	11,6	11,8	12,1
Var. stock	1,3	-1,3	-0,6	-3,0	-2,8	-0,4	0,5	0,4	0,5	0,7	1,0
Epargne intérieure (S)	20,3	24,3	25,4	22,9	26,0	23,5	21,5	23,1	23,4	24,1	25,4
I-S	-5,4	-10,3	-10,6	-9,1	-12,4	-11,6	-10,0	-7,8	-6,8	-7,0	-7,5

Source : Autorités ivoiriennes

Côte d'Ivoire : Balance des Paiements

(milliards de FCFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Exports FOB	1949,0	2014,2	2379,0	2427,0	2560,0	2607,0	2619,0	2831,0	3019,0	3256,0
<i>dont Cacao</i>	664,1	669,5	821,0	903,0	913,0	710,0	741,0	827,0	907	989,0
<i>Café</i>	213,8	163,6	208,0	222,0	153,0	202,0	125,0	149,0	161,0	176,0
Imports FOB	-1207,8	-1385,5	-1602,0	-1629,0	-1727,0	-1793,0	-1871,0	-1994,0	-2108,0	-2247,0
Balance commerciale	741,2	628,7	777,0	798,0	833,0	814,0	748,0	837,0	911,0	1009,0
Services nets	-766,4	-787,2	-847,0	-839,0	-872,0	-920,0	-869,0	-911,0	-972,0	-1009,0
Revenus reçus	309,2	334,4	432	482	488	478	486	512	541	574
Revenu des facteurs	18,5	20,2	23,0	25,0	25,0	25,0	25,0	27,0	29	31,0
Autres services	290,7	314,2	409	457	463	453,0	461,0	486,0	513,0	544,0
Revenus des facteurs payés	-1075,6	-1121,6	-1279,0	-1321,0	-1360,0	-1398,0	-1355,0	-1423,0	-1513,0	-1583,0
Revenu des facteurs	-487,4	-498,7	-496,0	-491,0	-525,0	-558,0	-492,0	-506,0	-538,0	-540,0
dont intérêts dus	-301,7	-296,8	-265	-252	-263	-274	-237	-245	-224	-207
Autres services payés	-588,1	-622,9	-783	-830	-835	-840	-863	-917	-975	-1043
Transferts nets	-205,6	-221,3	-217	-236	-245	-254	-258	-275	-294	-317
Privé	-227	-247,7	-244	-264	-273	-276	-281	-298	-317	-340
Publics	21,4	26,4	27	28	28	22	23	23	23	23
Solde courant	-230,8	-379,8	-287	-277	-284	-360	-379	-349	-355	-317
Opérations en capital	135,5	225,8	133	194	-10	-31	-20	80	103	273
Prêts nets à M et L.Terms	-31,2	-44	-132	-40	-223	-253	-255	-193	-185	-41
. Projets	86,5	87,5	83	96	83	67	95	151	157	243
. Conc. bilat. et multil.	279,3	206,5	73	225	62	60	1	0	0	0
. Amortissement	-397	-338	-288	-361	-368	-380	-351	-344	-342	-284
Etat	-385,9	-326,7	-275	-352	-359	-375	-347	-338	-332	-270
Entreprises publiques	-11,1	-11,3	-13	-9	-9	-5	-4	-6	-10	-14
Autres capitaux	166,7	269,8	265	234	213	222	235	273	288	314
Solde global	-95,3	-154	-154	-83	-294	-391	-399	-269	-252	-44
Financement	95,5	153,9	153	83	296	391	23	-44	-39	-36
- Réserves nettes	-116,4	-29,5	-48	2	72	-36	38	-29	-39	-36
. Compte d'opération	-161,8	-77,9	-35	-99	77	-12	78	35	32	44
. FMI	45,4	48,4	-13	101	-5	-24	-40	-64	-71	-80
. Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Banques commerc.	-18,7	-20,1	18	12	-4	14	-11	-15	0	0
- Variation des arriérés	7,2	2,1	121	-121	32	413	-4	0	0	0
- Rééchelonnement	223,4	201,4	62	334	196	0	0	0	0	0
- Club de Londres				-144	0	0	0	0	0	0
Résidu	0,2	-0,1	-1,0	0,0	2,0	0,0	-376,0	-313,0	-291,0	-80,0
En % du PIB:										
Solde courant	-4,6	-6,8	-4,6	-4,1	-4,2	-5,4	-5,6	-4,9	-4,7	-3,9
Solde courant n.c. transf. pub.	-5,1	-7,3	-5,0	-4,5	-4,6	-5,7	-6,0	-5,2	-5,0	-4,2
Solde primaire en mids FCFA	70,9	-83	-22	-25	-21	-86	-142	-104	-131	-110
Solde primaire en % PIB	1,4	-1,5	-0,4	-0,4	-0,3	-1,3	-2,1	-1,5	-1,7	-1,4
Solde primaire n.c. tranf. pub.	1,0	-2,0	-0,8	-0,8	-0,7	-1,6	-2,4	-1,8	-2,0	-1,6
Service dette dû en % exports B&S	31,2	27,3	19,8	21,3	20,9	21,4	19,1	17,8	16,0	12,9
Service dette en % recet. Ord.	63,3	51,5	41,6	44,1	49,6	52,9	45,5	41,8	37,5	31,1

Nom du projet	Guichet	Date approb.	Date signature	Date dern. Décais.	Montant approuvé	Montant décaissé			Solde Non décais.	Montant annulé	Enga. Nets d'annul.	Struct. Décaiss. Projets (*)	Struct. Engag. nets.%
						Projet	PAMES	Total					
I. Agriculture													
1.1 Dévelop. de la culture de soja	BAD	21-04-89	06-06-89	31-12-00	52670	39045,8	3740,0	42785,8	5233,6	4650,6	48019,4	88,2	
1.2 Dévelop. de la culture de soja Nord-Ouest	FAD	21-04-89	06-06-89	31/12/00	7506,6	7295,5	0,0	7295,5	211,1	0,0	7506,6	97,2	
1.3 Dévelop. rural région forestière ouest	BAD	16-12-91	16-10-92	31/12/00	65600	18080,7	17750,0	35830,7	29769,3	0,0	65600,0	37,8	
1.4 Dévelop. rural région forestière Ouest	FAD	16-12-91	16-10-92	31/12/00	7828,9	2359,8	0,0	2359,8	5469,1	0,0	7828,9	30,1	
1.5 Projet de dévelop. de l'élevage Phase II	FAD	24-11-93	01-12-93	30/06/01	11700	6534,8	1450,0	7984,8	3715,2	0,0	11700,0	63,8	
1.6 Projet d'Hydraulique Rurale	FAD	16-12-96	17-01-97	31-12-00	14000	6324,6	0,0	6324,6	7675,4	0,0	14000,0	45,2	
1.7 Etudes Promo.jeunes agr./Agro.indus./Indic. socio-éco.	FAT	17-09-97	11-02-98	31-12-'00	2460	1109,3	0,0	1109,3	1350,7	0,0	2460,0	45,1	
1.8 Etude Elaboration Plan Dév. Irrigation	FAT	22-09-99	24-03-'00	31-12-'02	1053	0,0	0,0	0,0	1053,0	0,0	1053,0	0,0	
1.9 Projet Appui Dév. rural Région des Lacs	FAD	07-10-99	24-03-'00	31-12-'05	10000	0,0	0,0	0,0	10000,0	0,0	10000,0	0,0	
S/Total I					172818,5	80750,5	22940,0	103690,5	64477,4	4650,6	168167,9	55,6	55,0
II. Secteur des transports													
2.1 Troisième programme routier	BAD	31-08-93	04-09-94	30/06/01	49750	44119,3	0,0	44119,3	5630,7	0,0	49750,0	88,7	
2.2 Eude Péage et Pesage routier	FAT	24-11-99	24-03-'00	31-12-'01	920	0,0	0,0	0,0	920,0	0,0	920,0	0,0	
S/Total II					50670,0	44119,3	0,0	44119,3	6550,7	0,0	50670,0	87,1	16,6
III. Equipements collectifs													
3.1 Pas de projets en cours					0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
3.2 Etude assianis. Gagnoa/ San Pédro/Daloa	FAT	11-06-97	11-02-98	31-12-99	980	131,8	0,0	131,8	848,2	0,0	980,0	13,4	
S/Total III					980,0	131,8	0,0	131,8	848,2	0,0	980,0		0,3
IV. Industrie et Banques de dévelop.													
4.1 Pas de projets en cours					0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S/Total IV					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
V. Secteur social													
5.1 Académie Rég. Sciences techninques dela mer	BAD	15-12-83	25-01-85	31/12/00	13200	12655,1	0,0	12655,1	544,9	0,0	13200,0	95,9	
5.2 Education IV	BAD	01-10-92	16-10-92	31/12/00	53000	39531,3	10000,0	49531,3	3468,7	0,0	53000,0	91,9	
5.3 Prog. Valoris. Ress. Hum.	FAD	11-11-98	21-01-99	31-12-03	20000	0,0	0,0	0,0	20000,0	0,0	20000,0	0,0	
S/Total V					86200,0	52186,4	10000,0	62186,4	24013,6	0,0	86200,0	68,5	28,2
Total					310668,5	177188,0	32940,0	210128,0	95889,9	4650,6	306017,9	64,9	100,0

(*) : décaissement sur les projets/(engagements nets -PAMES)

	Guichet	Date approb.	Date signature	Date dern. Décaiss.	Montant approuvé	Montant décaissé			Solde Non décaiss.	Montant annulé	nets Engag. d'annul.	Taux décaiss. Projets (*)	Struct. Engag. nets.%
						Projet	PAMES	Total					
I. Secteur agricole													
1.1 Programme d'ajustement secteur agricole	BAD	10-08-90	14-09-90	14-11-94	115000	113747,6	1250,0	114997,6	0,0	2,4	114997,6	100,0	
1.2 Dévelop. De l'élevage Centre-Sud-Ouest	BAD	13-06-84	22-10-84	01-08-95	6000	5528,2	200,0	5728,2	0,0	271,8	5728,2	100,0	
1.5 Reboisement et Aménagement Forestier	BAD	15-12-87	02-06-88	31-12-97	20620	16098,9	4520,0	20618,9	1,1	0,0	20620,0	100,0	
1.7 Dévelop. Rural régions Centre, C-N et C-E (2 études)	FAT	02-09-93	01-12-93	31-10-98	2302,6	1690,5	0,0	1690,5	0,0	612,1	1690,5	100,0	
1.8 PASA II	FAD	28-11-96	03-12-96	31-12-98	15000	15134,6	0,0	15134,6	-134,6	0,0	15000,0	100,9	
S/Total I					158922,6	152199,9	5970,0	158169,9	-133,6	886,3	158036,3	100,1	23,0
II. Secteur des transports													
2.1 Garage entrée canal Vridi	BAD	19-12-73	14-05-74	31-12-91	3300,0	3300,0	0,0	3300,0	0,0	0,0	3300,0	100,0	
2.3 Premier Programme routier	BAD	28-08-85	21-10-85	31-12-91	56200,0	56200,0	0,0	56200,0	0,0	0,0	56200,0	100,0	
2.2 Deuxième prog. routier	BAD	21-03-88	02-06-88	31-01-96	119290,0	117919,5	1300,0	119219,5	70,5	0,0	119290,0	99,9	
2.4 Construction route Aboisso-Noé	BAD	22-01-78	21-01-79	14-11-94	4631,0	4602,8	28,1	4630,9	0,0	0,1	4630,9	100,0	
2.5 Construction route Aboisso-Noé	FSN	25-01-78	22-01-79	30-06-84	2874,0	2872,4	0,0	2872,4	0,0	1,7	2872,4	100,0	
S/Total II					186295,0	184894,6	1328,1	186222,8	70,5	1,7	186293,3	100,0	27,1
III. Equipements collectifs													
3.1 Adduction d'eau dans cinq cent centres	BAD	27-03-75	25-04-75	31-12-91	5000,0	5000,0	0,0	5000,0	0,0	0,0	5000,0	100,0	
3.2 Adduction d'eau ABJ et S.PED.	BAD	06-04-77	23-08-77	31-12-91	5000,0	4985,9	0,0	4985,9	0,0	14,1	4985,9	100,0	
3.3 Adduction d'eau Bouaké	BAD	21-10-77	16-11-77	31-12-91	5000,0	5000,0	0,0	5000,0	0,0	0,0	5000,0	100,0	
3.4 Interconnexion électrique	BAD	22-08-78	04-05-78	31-12-91	3760,0	3592,3	0,0	3592,3	0,0	167,7	3592,3	100,0	
3.5 Télécom. Plateaux II	BAD	16-03-82	28-06-82	14-11-94	10000,0	9603,2	396,0	9999,2	0,0	0,8	9999,2	100,0	
3.6 Progr. d'ajustement sectoriel énergie	BAD	23-06-88	14-07-88	24-10-90	120000,0	120000,0	0,0	120000,0	0,0	0,0	120000,0	100,0	
S/Total III					148760,0	148181,4	396,0	148577,4	0,0	182,6	148577,4	100,0	21,6
IV. Industrie et Banques de dévelop.													
4.1 Construction d'usine d'engrais	BAD	19-05-71	04-02-72	13-12-91	360,0	357,4	0,0	357,4	0,0	2,6	357,4	100,0	
4.2 Ligne de crédit I à la BIDI	BAD	28-10-76	05-09-77	31-12-91	2000,0	1999,4	0,0	1999,4	0,0	0,6	1999,4	100,0	
4.3 Prog. d'ajustement du secteur financier	BAD	23-03-92	10-04-92	14-11-94	50000,0	49749,5	250,0	49999,5	0,5	0,0	50000,0	100,0	
S/Total IV					52360,0	52106,3	250,0	52356,3	0,5	3,2	52356,8	100,0	7,6
V. Secteur social													
5.1 Progr. d'ajust. des ressources humaines	BAD	21-04-92	25-05-92	31-05-94	50000,0	50000,0	0,0	50000,0	0,0	0,0	50000,0	100,0	
5.2 Progr. d'ajust. des ressources humaines	FAD	21-04-92	25-05-92	23-10-92	7368,4	7367,5	0,0	7367,5	0,0	0,9	7367,5	100,0	
5.1 Lycée Professionnel Phase I	BAD	29-08-79	15-10-79	31-12-97	8000,0	7999,8	0,0	7999,8	0,0	0,2	7999,8	100,0	
5.2 Lycée professionnel phase II	BAD	29-01-80	27-03-81	31-12-95	8000,0	7999,6	0,0	7999,6	0,0	0,4	7999,6	100,0	
5.3 Réh. Infrastr. Hospit.- Appui soins de santé de base	BAD	30-08-90	14-09-90	21-08-98	4053,0	1952,4	2100,0	4052,4	0,0	0,6	4052,4	100,0	
5.4 Réh. Infrastr. Hospit.- Appui soins de santé de base	FAD	30-08-90	08-01-91	31-12-98	7368,4	7366,1	0,0	7366,1	2,4	0,0	7368,4	100,0	
S/Total V					84789,8	82685,4	2100,0	84785,4	2,4	2,0	84787,9	100,0	12,3
VI. Opérations Multisectorielles													
' Prêt SFM 1998	FAD	20-10-98	26-10-98	26-10-99	28411,0	28411,0	0,0	28411,0	0,0	0,0	28411,0	100,0	
' Prêt SFM 1999 déc. 2000	FAD	12-04-00	14-04-00	14-04-01	28658,0	28658,0	0,0	28658,0	0,0	0,0	28658,0	100,0	
S/Total VI					57069,0	57069,0	0,0	57069,0	0,0	0,0	57069,0	100,0	8,3
Total					688196,4	677136,7	10044,1	687180,8	-60,1	1075,7	687120,7	100,0	100,0
dont BAD					596214,0	585636,6	10044,1	595680,8	72,1	461,1	595752,9	100,0	86,7
FAD					86805,8	86937,2	0,0	86937,2	-132,2	0,9	86804,9	100,2	12,6
FAT					2302,6	1690,5	0,0	1690,5	0,0	612,1	1690,5	100,0	0,2
FSN					2874,0	2872,4	0,0	2872,4	0,0	1,7	2872,4	100,0	0,4
Total BAD					688196,4	677136,7	10044,1	687180,8	-60,1	1075,7	687120,7	100,0	100,0

(*) décaissement sur projet/(engagements d'annulation-PAMES)

ANNEXE VIII : CÔTE D'IVOIRE : DIALOGUE ET SUIVI - MATRICE D'ACTIONS

p. 1/2

Domaine	Problème nécessitant action	Actions à prendre	Calendrier	Responsable	Etat d'avancement
1. Echéances de 2001	1.1 Echéances de 2001 : le budget sécurisé prévoit un montant de 79,4 milliards de FCFA (85,74 millions UC)	i) règlement des échéances de 2001 conformément au programme intérimaire ; paiement effectué : 11 milliards FCFA	Juil. – Déc. 2001	Gouv.	i) Règlement de 11 milliards FCFA
		ii) paiement de 10 milliards FCFA	29 Octobre 2001	Gouv.	ii) paiement effectué 30/10/11 : 15 255 901,72 Euros
		lii) échéance de novembre 2001 : - 7,00 milliards FCFA - 7,00 milliards FCFA - 7,00 milliards FCFA	07 nov. 2001 21 nov. 2001 28 nov. 2001	Gouv.	Montant payé le 08/11/01 Montant payé le 22/11/01
	.2 la Banque a demandé que le paiement puisse intervenir avant le 12/12/01, date d'examen du budget de la Banque par le Conseil d'administration	iv) échéance de décembre 2001 : 35,2 milliards FCFA	déc. 2001	Gouv.	
2. Apurement des arriérés de 2000					
	2.1 Arriérés au 31/12/2000 : 28,95 millions UC (26,84 Mds FCFA , 1UC= 926 FCFA)	i) schéma de règlement des arriérés : apurement des arriérés suivi d'une accélération des décaissements de la BAD		Gouv./BAD	
3. Accélération des décaissements sur les projets en cours					
	3.1 montant des demandes de décaissement à la Banque faibles au regard des ressources disponibles sur les projets.	i) réunion avec les agences d'exécution pour préparation des demandes de décaissement à soumettre à la Banque	31/10/2001	Gouv./Agences exécution	La réunion 'a pas pu avoir lieu
		iii) examen des demandes de décaissement par FLAD/OCDW	02/10/2001	BAD/gouv.	Réunion tenue avec la participation des chefs des projets BAD Ouest, SOJA et Elevage, et représentant ministre d'agriculture. Un montant préliminaire de 9 milliards de francs CFA a été inventorié. Les réunions devraient se poursuivre la semaine du 05/11.

ANNEXE VIII (suite) : CÔTE D'IVOIRE : DIALOGUE ET SUIVI - MATRICE D'ACTIONS
p. 2/2

Domaine	Problème nécessitant action	Actions à prendre	Calendrier	Responsable	Etat d'avancement
4. Mobilisation de l'allocation du FAD VIII	41 Aucun engagement sur la dotation de la Côte d'Ivoire	i) Note de dialogue au Conseil à finaliser sur la base es informations fournies par les autorités ivoiriennes : - Aide-mémoire du FMI sur revue du SMP - Cadrage macro-économique, TOFE, Balance des paiements, monnaie, prix ; - Matrice sur état d'avancement des réformes	Fin mission du FMI	BAD/Gouv.	i) mission a eu lieu du 07 au 16/11/01 ii) documents communiqués iii) note de dialogue examinée par SMC le 23/11/01
		ii) accélérer l'instruction du dossier concernant le projet d'appui au renforcement des capacités et la gouvernance	SMC 29/10/01	BAD	iii) rapport en instance de distribution pour session du 17/12/01 en attendant note de dialogue.
		iv) Appui aux réformes : réunion de concertation avec Banque mondiale et GTZ sur la possibilité d'un programme de réformes dans le secteur de l'eau et l'agriculture		BAD	Une réunion a été tenue le 07/11/01 avec le Directeur des Opérations de la Banque mondiale. Le programme de relance économique devrait être évalué au cours de la mission de revue du programme SMP.
		v) Table ronde exploratoire avec les bailleurs de fonds	Avant fin de la mission avec le FMI	Gouv.	
		Vi) préparer un projet dans le domaine du développement rural et un projet dans celui des ressources humaines à soumettre au Conseil de la Banque juste après la levée des sanctions.		BAD	i) Projet Education V : GTID 19/11/01 ii) Dév. Rural Nord Ouest et Comoé : en cours d'instruction
5. Prêts BAD	5.1 Prêts coûteux à des projets âgés : - BAD-Ouest - SOJA - 3 ^{ème} programme routier - Education IV	i) déterminer les montants non engagés susceptibles d'être annulés et préparer les projets relais		Gouv.	Question discutée lors de la réunion du groupe de travail du 02/11/01 à la BAD. Le montant non engagé sur le projet BAD Ouest est de 19 millions UC. Concernant le projet SOJA, possibilité d'annulation de 2,05 milliards de FCFA de crédit.
6. DSRP	6.1 préparation du DSRP intérimaire en vue du point de décision PPTE	i) requête pour appui de la Banque à la préparation du DSRP-I ii) la Banque fournira le format de la requête		Gouv.	i) Modèle fr equête transmise par e-mail au Directeur de la conjoncture économique et de la prévision le 06/11/01.
7. Revue du portefeuille	7.1 dernière revue en 1996	i) Réunion de coordination et de suivi		BAD/Gouv.	

Annex

ADDENDUM

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1
II DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES RECENTS	1
2.1 Contexte macro-économique	1
2.2 Situation politique et état de la gouvernance	7
2.3 Contraintes majeures	8
III PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	10
3.1 Eléments de base du Programme du Gouvernement	10
3.2 Evaluation du programme du Gouvernement	13
3.3 Défis et risques	14
IV DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	15
V. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE	16
5.2 Portefeuille du Groupe de la Banque et sa gestion	16
5.3 Stratégies et actions de renforcement du dialogue de politique économique et d'apurement des arriérés	17
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION	18

ANNEXES :

I. Indicateurs sociaux	1 p.
II. Indicateurs macro-économiques	1 p.
III. Comptes nationaux	1 p.
IV. Finances publiques	1 p.
V. Balance des paiements	1 p.
VI. Dette extérieure	1 p.
VII. Opérations du Groupe de la Banque	2 p.
VIII. Matrice de Dialogue et de Suivi	2 p.

	Guichet	Date approb.	Date signature	Date dern. Décais.	Montant approuvé	Montant décaissé			Solde Non décais.	Montant annulé	nets Engag. d'annul.	Taux décaiss. Projets (*)	Struct. Engag. nets.%
						Projet	PAMES	Total					
I. Secteur agricole													
1.1 Programme d'ajustement secteur agricole	BAD	10-08-90	14-09-90	14-11-94	115000	113747,6	1250,0	114997,6	0,0	2,4	114997,6	100,0	
1.2 Dévelop. De l'élevage Centre-Sud-Ouest	BAD	13-06-84	22-10-84	01-08-95	6000	5528,2	200,0	5728,2	0,0	271,8	5728,2	100,0	
1.5 Reboisement et Aménagement Forestier	BAD	15-12-87	02-06-88	31-12-97	20620	16098,9	4520,0	20618,9	1,1	0,0	20620,0	100,0	
1.7 Dévelop. Rural régions Centre, C-N et C-E (2 études)	FAT	02-09-93	01-12-93	31-10-98	2302,6	1690,5	0,0	1690,5	0,0	612,1	1690,5	100,0	
1.8 PASA II	FAD	28-11-96	03-12-96	31-12-98	15000	15134,6	0,0	15134,6	-134,6	0,0	15000,0	100,9	
S/Total I					158922,6	152199,9	5970,0	158169,9	-133,6	886,3	158036,3	100,1	23,0
II. Secteur des transports													
2.1 Garage entrée canal Vridi	BAD	19-12-73	14-05-74	31-12-91	3300,0	3300,0	0,0	3300,0	0,0	0,0	3300,0	100,0	
2.3 Premier Programme routier	BAD	28-08-85	21-10-85	31-12-91	56200,0	56200,0	0,0	56200,0	0,0	0,0	56200,0	100,0	
2.2 Deuxième prog. routier	BAD	21-03-88	02-06-88	31-01-96	119290,0	117919,5	1300,0	119219,5	70,5	0,0	119290,0	99,9	
2.4 Construction route Aboisso-Noé	BAD	22-01-78	21-01-79	14-11-94	4631,0	4602,8	28,1	4630,9	0,0	0,1	4630,9	100,0	
2.5 Construction route Aboisso-Noé	FSN	25-01-78	22-01-79	30-06-84	2874,0	2872,4	0,0	2872,4	0,0	1,7	2872,4	100,0	
S/Total II					186295,0	184894,6	1328,1	186222,8	70,5	1,7	186293,3	100,0	27,1
III. Equipements collectifs													
3.1 Adduction d'eau dans cinq cent centres	BAD	27-03-75	25-04-75	31-12-91	5000,0	5000,0	0,0	5000,0	0,0	0,0	5000,0	100,0	
3.2 Adduction d'eau ABJ et S.PED.	BAD	06-04-77	23-08-77	31-12-91	5000,0	4985,9	0,0	4985,9	0,0	14,1	4985,9	100,0	
3.3 Adduction d'eau Bouaké	BAD	21-10-77	16-11-77	31-12-91	5000,0	5000,0	0,0	5000,0	0,0	0,0	5000,0	100,0	
3.4 Interconnexion électrique	BAD	22-08-78	04-05-78	31-12-91	3760,0	3592,3	0,0	3592,3	0,0	167,7	3592,3	100,0	
3.5 Télécom. Plateaux II	BAD	16-03-82	28-06-82	14-11-94	10000,0	9603,2	396,0	9999,2	0,0	0,8	9999,2	100,0	
3.6 Progr. d'ajustement sectoriel énergie	BAD	23-06-88	14-07-88	24-10-90	120000,0	120000,0	0,0	120000,0	0,0	0,0	120000,0	100,0	
S/Total III					148760,0	148181,4	396,0	148577,4	0,0	182,6	148577,4	100,0	21,6
IV. Industrie et Banques de dévelop.													
4.1 Construction d'usine d'engrais	BAD	19-05-71	04-02-72	13-12-91	360,0	357,4	0,0	357,4	0,0	2,6	357,4	100,0	
4.2 Ligne de crédit I à la BIDI	BAD	28-10-76	05-09-77	31-12-91	2000,0	1999,4	0,0	1999,4	0,0	0,6	1999,4	100,0	
4.3 Progr. d'ajustement du secteur financier	BAD	23-03-92	10-04-92	14-11-94	50000,0	49749,5	250,0	49999,5	0,5	0,0	50000,0	100,0	
S/Total IV					52360,0	52106,3	250,0	52356,3	0,5	3,2	52356,8	100,0	7,6
V. Secteur social													
5.1 Progr. d'ajust. des ressources humaines	BAD	21-04-92	25-05-92	31-05-94	50000,0	50000,0	0,0	50000,0	0,0	0,0	50000,0	100,0	
5.2 Progr. d'ajust. des ressources humaines	FAD	21-04-92	25-05-92	23-10-92	7368,4	7367,5	0,0	7367,5	0,0	0,9	7367,5	100,0	
5.1 Lycée Professionnel Phase I	BAD	29-08-79	15-10-79	31-12-97	8000,0	7999,8	0,0	7999,8	0,0	0,2	7999,8	100,0	
5.2 Lycée professionnel phase II	BAD	29-01-80	27-03-81	31-12-95	8000,0	7999,6	0,0	7999,6	0,0	0,4	7999,6	100,0	
5.3 Réh. Infrastr. Hospit.- Appui soins de santé de base	BAD	30-08-90	14-09-90	21-08-98	4053,0	1952,4	2100,0	4052,4	0,0	0,6	4052,4	100,0	
5.4 Réh. Infrastr. Hospit.- Appui soins de santé de base	FAD	30-08-90	08-01-91	31-12-98	7368,4	7366,1	0,0	7366,1	2,4	0,0	7368,4	100,0	
S/Total V					84789,8	82685,4	2100,0	84785,4	2,4	2,0	84787,9	100,0	12,3
VI. Opérations Multisectorielles													
' Prêt SFM 1998	FAD	20-10-98	26-10-98	26-10-99	28411,0	28411,0	0,0	28411,0	0,0	0,0	28411,0	100,0	
' Prêt SFM 1999 déc. 2000	FAD	12-04-00	14-04-00	14-04-01	28658,0	28658,0	0,0	28658,0	0,0	0,0	28658,0	100,0	
S/Total VI					57069,0	57069,0	0,0	57069,0	0,0	0,0	57069,0	100,0	8,3
Total					688196,4	677136,7	10044,1	687180,8	-60,1	1075,7	687120,7	100,0	100,0
dont BAD					596214,0	585636,6	10044,1	595680,8	72,1	461,1	595752,9	100,0	86,7
FAD					86805,8	86937,2	0,0	86937,2	-132,2	0,9	86804,9	100,2	12,6
FAT					2302,6	1690,5	0,0	1690,5	0,0	612,1	1690,5	100,0	0,2
FSN					2874,0	2872,4	0,0	2872,4	0,0	1,7	2872,4	100,0	0,4
Total BAD					688196,4	677136,7	10044,1	687180,8	-60,1	1075,7	687120,7	100,0	100,0

(*) décaissement sur projet/(engagements d'annulation-PAMES)

ANNEXE VIII : CÔTE D'IVOIRE : DIALOGUE ET SUIVI - MATRICE D'ACTIONS

p. 1/2

Domaine	Problème nécessitant action	Actions à prendre	Calendrier	Responsable	Etat d'avancement
1. Echéances de 2001	1.1 Echéances de 2001 : le budget sécurisé prévoit un montant de 79,4 milliards de FCFA (85,74 millions UC)	i) règlement des échéances de 2001 conformément au programme intérimaire ; paiement effectué : 11 milliards FCFA	Juil. – Déc. 2001	Gouv.	i) Règlement de 11 milliards FCFA
		ii) paiement de 10 milliards FCFA	29 Octobre 2001	Gouv.	ii) paiement effectué 30/10/11 : 15 255 901,72 Euros
		lii) échéance de novembre 2001 : - 7,00 milliards FCFA - 7,00 milliards FCFA - 7,00 milliards FCFA	07 nov. 2001 21 nov. 2001 28 nov. 2001	Gouv.	Montant payé le 08/11/01 Montant payé le 22/11/01
	.2 la Banque a demandé que le paiement puisse intervenir avant le 12/12/01, date d'examen du budget de la Banque par le Conseil d'administration	iv) échéance de décembre 2001 : 35,2 milliards FCFA	déc. 2001	Gouv.	
2. Apurement des arriérés de 2000					
	2.1 Arriérés au 31/12/2000 : 28,95 millions UC (26,84 Mds FCFA , 1UC= 926 FCFA)	i) schéma de règlement des arriérés : apurement des arriérés suivi d'une accélération des décaissements de la BAD		Gouv./BAD	
3. Accélération des décaissements sur les projets en cours					
	3.1 montant des demandes de décaissement à la Banque faibles au regard des ressources disponibles sur les projets.	i) réunion avec les agences d'exécution pour préparation des demandes de décaissement à soumettre à la Banque	31/10/2001	Gouv./Agences exécution	La réunion 'a pas pu avoir lieu
		iii) examen des demandes de décaissement par FLAD/OCDW	02/10/2001	BAD/gouv.	Réunion tenue avec la participation des chefs des projets BAD Ouest, SOJA et Elevage, et représentant ministre d'agriculture. Un montant préliminaire de 9 milliards de francs CFA a été inventorié. Les réunions devraient se poursuivre la semaine du 05/11.

ANNEXE VIII (suite) : CÔTE D'IVOIRE : DIALOGUE ET SUIVI - MATRICE D'ACTIONS
p. 2/2

Domaine	Problème nécessitant action	Actions à prendre	Calendrier	Responsable	Etat d'avancement
4. Mobilisation de l'allocation du FAD VIII	41 Aucun engagement sur la dotation de la Côte d'Ivoire	i) Note de dialogue au Conseil à finaliser sur la base es informations fournies par les autorités ivoiriennes : - Aide-mémoire du FMI sur revue du SMP - Cadrage macro-économique, TOFE, Balance des paiements, monnaie, prix ; - Matrice sur état d'avancement des réformes	Fin mission du FMI	BAD/Gouv.	i) mission a eu lieu du 07 au 16/11/01 ii) documents communiqués iii) note de dialogue examinée par SMC le 23/11/01
		ii) accélérer l'instruction du dossier concernant le projet d'appui au renforcement des capacités et la gouvernance	SMC 29/10/01	BAD	iii) rapport en instance de distribution pour session du 17/12/01 en attendant note de dialogue.
		iv) Appui aux réformes : réunion de concertation avec Banque mondiale et GTZ sur la possibilité d'un programme de réformes dans le secteur de l'eau et l'agriculture		BAD	Une réunion a été tenue le 07/11/01 avec le Directeur des Opérations de la Banque mondiale. Le programme de relance économique devrait être évalué au cours de la mission de revue du programme SMP.
		v) Table ronde exploratoire avec les bailleurs de fonds	Avant fin de la mission avec le FMI	Gouv.	
		Vi) préparer un projet dans le domaine du développement rural et un projet dans celui des ressources humaines à soumettre au Conseil de la Banque juste après la levée des sanctions.		BAD	i) Projet Education V : GTID 19/11/01 ii) Dév. Rural Nord Ouest et Comoé : en cours d'instruction
	5. Prêts BAD	5.1 Prêts coûteux à des projets âgés : - BAD-Ouest - SOJA - 3 ^{ème} programme routier - Education IV	i) déterminer les montants non engagés susceptibles d'être annulés et préparer les projets relais		Gouv.
6. DSRP	6.1 préparation du DSRP intérimaire en vue du point de décision PPTE	i) requête pour appui de la Banque à la préparation du DSRP-I ii) la Banque fournira le format de la requête		Gouv.	i) Modèle fr equête transmise par e-mail au Directeur de la conjoncture économique et de la prévision le 06/11/01.
7. Revue du portefeuille	7.1 dernière revue en 1996	i) Réunion de coordination et de suivi		BAD/Gouv.	